

Papiers de recherche

Auteurs

Delphine Boutin
Nina Filipowski
Adrien Cascarino

Coordinatrice

Rita Abdel Sater

Sensibiliser à la violence domestique à travers les réseaux de microfinance

Principaux enseignements d'une intervention par vidéo documentaire à Madagascar

Agence Française de Développement

Papiers de recherche

Les Papiers de Recherche de l'AFD ont pour but de diffuser rapidement les résultats de travaux en cours. Ils s'adressent principalement aux chercheurs, aux étudiants et au monde académique. Ils couvrent l'ensemble des sujets de travail de l'AFD: analyse économique, théorie économique, analyse des politiques publiques, sciences de l'ingénieur, sociologie, géographie et anthropologie. Une publication dans les Papiers de Recherche de l'AFD n'en exclut aucune autre.

L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer.

Intervenant dans de nombreux secteurs – énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation-, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3600 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.

Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD. Ce document est publié sous l'entièvre responsabilité de son (ses) auteur(s).

Les Papiers de Recherche sont téléchargeables sur :
<https://www.afd.fr/fr/ressources-accueil>

AFD Research Papers

AFD Research Papers are intended to rapidly disseminate findings of ongoing work and mainly target researchers, students and the wider academic community. They cover the full range of AFD work, including: economic analysis, economic theory, policy analysis, engineering sciences, sociology, geography and anthropology. AFD Research Papers and other publications are not mutually exclusive.

Agence française de développement (AFD), is an inclusive public financial institution and the main actor in France's development policy. It makes commitments to projects that genuinely improve the everyday lives of people, in developing and emerging countries and in the French overseas territories.

AFD works in many sectors – energy, health, biodiversity, water, digital technologies, training – and supports the transition to a safer, more equitable and more sustainable world: a world in common. Its action is fully in line with the Sustainable Development Goals (SDGs).

Through its network of 85 agencies, AFD operates in 109 countries and is currently supporting over 3,600 development projects. In 2017, it earmarked EUR 10.4bn to finance these projects.

The opinions expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect the position of AFD. It is therefore published under the sole responsibility of its author(s).

AFD Research Papers can be downloaded from:
<https://www.afd.fr/en/ressources-accueil>

AFD, 5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12, France

ISSN 2492 - 2846

**Sensibiliser à la violence
domestique à travers les
réseaux de microfinance :
Principaux enseignements
d'une intervention par vidéo
documentaire à Madagascar**

Auteurs : Delphine Boutin
(Bordeaux School of
Economics), Nina Filipkowski
(Bordeaux School of
Economics), Adrien Cascarino
(ESSEC Business School).

Coordinatrice : Rita Abdel Sater
(AFD)

Résumé

Ce rapport présente les résultats principaux d'une évaluation d'impact basée sur un essai randomisé contrôlé portant sur la diffusion d'une vidéo documentaire conçue pour sensibiliser les bénéficiaires de microfinance à la violence conjugale. L'intervention a impliqué 2 929 participants répartis entre sept agences de microfinance à Antsirabe (Madagascar). Une enquête finale a été menée en mai-juin 2024 auprès de 2.414 individus, interrogés 5 à 12 mois après l'intervention.

Les résultats révèlent des effets différenciés selon le genre. Chez les femmes, l'intervention a amélioré leur capacité à identifier la violence sexuelle (+13%), la violence psychologique (+6%) ainsi que leur connaissance des recours possibles (+17%) en particulier leur reconnaissance de l'institution de microfinance comme ressource d'aide (+130%). Elles recommandent davantage le dépôt de plainte à la police (+18%), et sont plus enclines à signaler dès les premiers actes de violence: première insulte (+13%), première extorsion d'argent (+10%), première gifle (+8%) ou premier rapport sexuel forcé (+8%). Chez les hommes, l'intervention a principalement amélioré leur capacité à identifier la violence économique (+24%) et augmenté la propension à signaler dès le 1er acte de violence sexuelle (+11%). L'intervention a néanmoins significativement diminué les violences physiques perpétrées par les hommes (-36%), sans affecter les déclarations d'autres formes de violence. Ces résultats suggèrent que des interventions de sensibilisation ciblées, peu coûteuses et intégrées dans des structures existantes peuvent avoir un impact significatif sur la lutte contre les violences conjugales, en diminuant les violences physiques et en améliorant la protection des victimes.

Cinq recommandations principales émergent de ce rapport : (1) la formation continue des animatrices sociales, dont le rôle central repose sur des compétences relationnelles, juridiques et psychosociales solides ; (2) un accompagnement psychologique régulier pour ces intervenantes, souvent elles-mêmes victimes de violences, afin de prévenir l'épuisement émotionnel; (3) le renforcement des partenariats institutionnels et communautaires, condition essentielle pour faciliter les signalements et améliorer l'accès à la justice ; (4) l'adaptation contextuelle et thématique des outils de sensibilisation, notamment la vidéo, afin de mieux atteindre les femmes encore engagées dans le cycle de la violence ; et (5) la pérennisation du dispositif via son intégration dans les pratiques des institutions de microfinance, accompagnée d'un financement stable pour l'encadrement psychologique et les aides d'urgence. Ce modèle fondé sur les réseaux de confiance existants et le renforcement des capacités locales constitue une stratégie prometteuse et transférable pour d'autres contextes à ressources limitées.

Mots-clés : Violences basées sur le genre, Microfinance, Évaluation d'impact, Sensibilisation par vidéo, Signalement des violences, essai randomisé contrôlé, Madagascar

Version originale : français

Accepté : novembre 2025

Abstract

This report presents the key findings of an impact evaluation based on a randomised controlled trial of a documentary video aimed at raising awareness of domestic violence among microfinance clients. The intervention involved 2,929 participants from seven microfinance agencies in Antsirabe, Madagascar. A final survey was conducted in May–June 2024 among 2,414 individuals interviewed five to twelve months after the intervention.

The results reveal differentiated effects according to gender. Among women, the intervention improved their ability to identify sexual violence (13%) and psychological violence (6%), as well as their knowledge of possible remedies (17%), particularly their recognition of the microfinance institution as a source of help (130%). They were also more likely to recommend filing a complaint with the police (+18%) and more inclined to report the first instances of violence, such as the first insult (+13%), the first instance of extortion of money (+10%), the first slap (+8%), and the first instance of forced sexual intercourse (+8%). Among men, the intervention primarily enhanced their ability to recognise economic violence (+24%) and increased their willingness to report the first instance of sexual violence (+11%). However, the intervention significantly reduced physical violence perpetrated by men (-36%), without affecting the reporting of other forms of violence. These results suggest that targeted, low-cost awareness-raising interventions

integrated into existing structures can significantly impact the fight against domestic violence by reducing physical violence and improving victim protection.

Five main recommendations emerge from this report: (1) ongoing training for social workers, who play a central role in providing solid relational, legal and psychosocial support; (2) regular psychological support for these workers, who are often victims of violence themselves, to prevent emotional exhaustion; (3) strengthening institutional and community partnerships, which are essential for facilitating reporting and improving access to justice ; (4) contextual and thematic adaptation of awareness-raising tools, in particular video, to better reach women still involved in the cycle of violence; and (5) sustainability of the scheme through its integration into the practices of microfinance institutions, accompanied by stable funding for psychological support and emergency aid. This model, based on existing networks of trust and local capacity-building, is a promising and transferable strategy for other resource-constrained contexts.

Keywords: Gender-based violence, Microfinance, Impact evaluation, Randomized controlled trial, Video-based awareness intervention, Madagascar

Original version : french

Accepted : november 2025

Editorial

Juliette Grundman, responsable de la Division Organisations de la Société Civile
Julie Gonnet, responsable adjointe de la Division Lien Social

L'Agence française de développement met en œuvre dans les projets qu'elle soutient, la diplomatie féministe de la France qui place les droits des femmes et des filles et l'égalité de genre au cœur de sa politique étrangère. Dans la continuité de son Plan d'orientation stratégique 2025-2030 marquant un engagement renforcé en faveur de la réduction des inégalités de genre, elle s'est dotée, en janvier 2025, d'une feuille de route qui fait de la promotion des trois types d'autonomies des femmes et des filles - physique, économique et politique - un levier clé pour renforcer l'impact de ses opérations dans une approche transformatrice. La lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) y est intégrée de manière transversale et holistique, et constitue également un élément clé dans l'évaluation des risques sociaux ainsi que des impacts négatifs potentiels des projets avant leur approbation.

Le projet de consolidation d'un réseau de microfinance inclusive à Madagascar, dans le cadre duquel s'inscrit la présente étude, visait à améliorer l'inclusion économique des ménages vulnérables au travers de la microfinance tout en favorisant l'autonomie économique des femmes. L'accès aux actifs productifs est une priorité majeure pour réduire les inégalités de genre dans le pays. Afin de prévenir un risque identifié d'augmentation des violences conjugales comme un potentiel effet pervers d'un projet permettant aux femmes d'acquérir ou d'accroître une capacité à générer des revenus propres, le projet prévoyait également des actions de sensibilisation sur les VBG au sein du couple et de la famille via la projection d'une vidéo et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des victimes de

VBG en s'appuyant sur le réseau existant d'assistantes sociales des agences de microfinance.

Comment s'assurer de l'efficacité et de l'impact positif de ces actions sur le long terme et dans la perspective d'un changement sur les normes sociales basées sur le genre ? C'est là tout l'enjeu de la présente étude confiée à l'Université de Bordeaux. Celle-ci démontre à la fois la pertinence des actions menées, mais aussi la difficulté à aborder ces sujets de manière efficiente car l'intention se heurte souvent à la réalité de terrain. En effet, dans certains contextes culturels, les normes sociales sont profondément enracinées et créent de fortes résistances face au changement. De plus, il existe une confusion fréquente entre les facteurs associés aux VBG (comme l'abus d'alcool, les difficultés financières ou la précarité) et leurs causes structurelles (les stéréotypes, les rapports de pouvoir, etc.), tendant à mettre en avant les premiers au détriment des seconds. Cela risque de contribuer à justifier ces actes de violence et de ne pas cibler le frein au développement durable que constituent les causes des VBG et permettre ainsi de réduire structurellement les inégalités de genre. D'autre part, l'étude met en exergue l'interdépendance des différentes autonomies ainsi que les différentes formes et manifestations des VBG (physique, psychologique, émotionnelle, économique, patrimoniale, sexuelle, mais aussi conjugale, intrafamiliale, communautaire).

Enfin, ce travail de recherche montre la nécessité de prendre en considération les différentes étapes qui précèdent et conduisent à l'appropriation des droits par les personnes et leur permettent de les faire valoir : conscience (d'avoir des droits, en l'occurrence d'être victime de violence basée sur le genre et d'avoir des droits en tant que telle) ; connaissance (être informée sur ses droits et obligations) et compréhension (comprendre la portée de ces droits, c'est-à-dire leur objet, leur utilité et leurs limites).

1. Introduction

La violence domestique constitue un enjeu majeur de santé publique et de développement à Madagascar, où 41% des femmes âgées de 15 à 49 ans déclarent avoir subi des violences émotionnelles, physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint (INSTAT, 2022). Dans la région de Vakinankaratra, où se déroule notre étude, ces taux atteignent 59%. Cette problématique est aggravée par une forte normalisation sociale de la violence : 41% des femmes et 29% des hommes considèrent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme dans certaines circonstances.

Malgré l'adoption de la Loi n° 2019-008 en janvier 2020 renforçant la protection juridique des victimes, les taux de signalement restent extrêmement faibles. Ce silence s'explique par un ensemble complexe de barrières : stigmatisation des victimes, méconnaissance des formes de violence et des recours disponibles, normalisation culturelle de la violence conjugale, et crainte des représailles. Dans notre zone d'étude, seulement cinq familles ont reçu un accompagnement pour violence conjugale entre 2019 et 2022, illustrant le fossé entre la prévalence du phénomène et sa prise en charge institutionnelle.

Les institutions de microfinance à Madagascar touchent des populations vulnérables et maintiennent des relations de confiance établies à travers des visites régulières à domicile. Ce réseau existant offre un potentiel inexploité pour aborder la violence conjugale de manière discrète et accessible. Cependant, les travailleuses sociales de ces institutions manquent

souvent de formation spécialisée pour identifier et accompagner les victimes de violence.

Un corpus scientifique croissant démontre l'efficacité des interventions de sensibilisation par vidéo pour transformer les normes sociales et réduire la violence conjugale dans les pays en développement. Une méta-analyse récente de 26 études révèle que les interventions préventives réduisent en moyenne de 15% le risque de violences conjugales (Alsina et al., 2024), tandis qu'une revue systématique de 21 évaluations montre que 71% des interventions de "divertissement éducatif" (edutainment) améliorent les attitudes contre la violence et 64% réduisent les comportements violents (Peterman, 2025). Ces interventions opèrent à travers plusieurs mécanismes : diffusion engageante d'informations, correction des croyances erronées, et apprentissage par observation de modèles identifiables.

Dans ce contexte, nous évaluons une intervention novatrice combinant (1) une vidéo documentaire de 15 minutes présentant différentes formes de violence, des témoignages de survivantes et des informations sur les recours disponibles, avec (2) une formation renforcée des animatrices sociales de l'institution de microfinance partenaire. Cette intervention à faible coût s'intègre directement dans le processus d'allocation de prêts, touchant ainsi l'ensemble des nouveaux bénéficiaires sans stigmatisation.

Notre évaluation, basée sur un essai aléatoire contrôlé impliquant 2 929 participants répartis entre sept agences de

microfinance à Antsirabe, révèle des résultats encourageants mais différenciés selon le genre. Pour les femmes, l'intervention a significativement amélioré leur capacité à identifier la violence sexuelle (+13%) et la violence psychologique (+6%), et leur connaissance des recours possibles (+17%) et particulièrement leur reconnaissance du rôle de l'institution de microfinance comme ressource d'aide (+130%). Elles recommandent davantage le dépôt de plainte à la police (+18%), et sont plus enclines à signaler dès les premiers actes de violence : première insulte (+13%), première extorsion d'argent (+10%), première gifle (+8%) ou premier rapport sexuel forcé (+8%). Chez les hommes, l'intervention a principalement amélioré leur capacité à identifier la violence économique (+24%) et augmenté la propension à signaler dès le 1er acte de violence sexuelle (+11%). Si l'impact sur la connaissance générale des procédures de signalement reste limité, l'intervention a néanmoins significativement diminué les violences physiques subies par les femmes (-43%) et perpétrées par les hommes (-36%), bien que les résultats deviennent non significatif en fonction des méthodes.

Notre recherche contribue à la littérature existante de plusieurs manières. Premièrement, elle évalue une intervention de courte durée (15 minutes) intégrée dans les réseaux de microfinance, un contexte encore peu exploré malgré son potentiel d'évolutivité. Deuxièmement, elle se concentre spécifiquement sur le signalement des violences, un maillon critique souvent négligé dans les évaluations qui se focalisent principalement sur les changements d'attitudes ou la réduction directe des violences. Troisièmement, en combinant données

quantitatives et qualitatives, et en utilisant des méthodologies innovantes pour minimiser les biais de désirabilité sociale (protocole HECASI, expériences de liste), elle apporte un éclairage nouveau sur l'efficacité et les limites des interventions vidéo courtes dans un contexte à ressources limitées. Enfin, notre attention particulière aux effets différenciés selon le genre révèle des dynamiques importantes pour la conception d'interventions futures.

Au-delà de l'évaluation scientifique, cette étude offre des enseignements pratiques pour la mise à l'échelle d'interventions de sensibilisation à faible coût. Pour un investissement initial modeste de 12 700 euros couvrant la production de la vidéo et la formation du personnel, l'infrastructure existante de la microfinance permet une diffusion à grande échelle avec un coût marginal minime pour chaque bénéficiaire supplémentaire, offrant un excellent rapport coût-efficacité et un potentiel d'évolutivité considérable.

Ce rapport est structuré de la façon suivante : la section 2 présente le contexte malgache et décrit précisément l'intervention évaluée. Nous expliquons dans la section 3 notre conception expérimentale et notre méthodologie d'évaluation, avant de présenter les résultats détaillés selon quatre dimensions principales : l'impact sur la connaissance des différentes formes de violence et des procédures de signalement ; l'effet sur les intentions et comportement réels de signalement ; l'impact sur le bien-être psychologique et les expériences de violence ; et l'effet sur les normes sociales genrées et la justification de la violence domestique. Enfin, nous discutons des implications de ces résultats pour les politiques publiques.

Encadré 1. Evaluation d'impact à l'AFD et Partenariat AFD-IRD (PAIRS)

Une évaluation d'impact se concentre sur les questions relatives aux effets d'une intervention sur les populations : dans quelle mesure a-t-elle réellement fait une différence ? Quelle est la contribution du projet aux changements observés sur les populations et les écosystèmes concernés ? Quels sont les mécanismes expliquant les effets ?

Le groupe AFD finance et réalise des évaluations d'impact de ses projets dans un objectif non seulement de redevabilité, mais aussi d'apprentissage pour l'amélioration des activités de l'AFD en termes de pilotage des projets, de dialogue et de renforcement des capacités des partenaires. L'AFD s'engage pour cela pleinement dans une approche d'évaluation d'impact sur mesure en mobilisant ainsi une diversité de méthodes quantitatives et qualitatives (expérimentale, analyse de contribution, comparaison de cas...). Cette étude a été financée à travers le Partenariat **AFD-IRD pour Réaliser des Évaluations d'impact en mobilisant la recherche du Sud (PAIRS)**, qui vise à identifier et mettre en œuvre une série d'évaluations d'impact avec contrefactuel sur des interventions soutenues par l'AFD, avec l'expertise, les réseaux et les capacités d'action de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

2. Contexte de l'étude et présentation de l'intervention évaluée

2.1. La violence domestique et la microfinance à Madagascar

À Madagascar, la violence domestique constitue un enjeu majeur, avec 41% des femmes âgées de 15 à 49 ans déclarant avoir subi des violences émotionnelles, physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint actuel ou ancien (INSTAT, 2022). Ce problème est particulièrement aigu dans la région Vakinankaratra, où notre étude a été menée, avec des taux atteignant 59%. L'acceptation sociale de cette violence aggrave la situation : 41% des femmes et 29% des hommes considèrent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme dans certaines circonstances. Cette normalisation culturelle de la violence est un obstacle majeur aux efforts de lutte contre ce phénomène, d'autant plus préoccupant que les conséquences de la violence domestique dépassent largement la sphère familiale, affectant négativement la santé publique, la productivité économique et le développement social du pays.

Malgré l'adoption de la Loi n° 2019-008 en janvier 2020, qui représente une avancée significative dans la protection juridique des victimes, les taux de signalement restent très bas (INSTAT, 2022). Cette déconnexion entre cadre légal et pratiques réelles s'explique par un ensemble complexe de facteurs détaillés dans l'encadré 2, allant des barrières individuelles aux obstacles institutionnels.

La microfinance ajoute une dimension complexe à cette problématique. Paradoxalement, les données DHS (INSTAT, 2022) révèlent que l'autonomisation économique des femmes peut constituer un facteur de vulnérabilité: celles exerçant un emploi rémunéré sont davantage exposées à la violence conjugale (43%) que celles travaillant sans rémunération (38%) ou ne travaillant pas (36%)¹. Cette tendance se retrouve également dans la relation entre richesse et violence, puisque le pourcentage de femmes qui déclarent avoir déjà été victime de violences conjugales est de 30% dans le quintile le plus pauvre et augmente progressivement jusqu'à atteindre 47% dans le quintile le plus aisé. Ces observations s'inscrivent dans un contexte où les questions financières représentent la principale source de tensions familiales à Madagascar, marqué par l'insécurité économique et une division genrée prononcée du travail (Cripps et al 2022). La violence peut surgir lorsque la situation économique des femmes dépasse celle de leur conjoint, lors de désaccords sur la gestion de l'argent, ou face au chômage masculin.

Encadré 2. Les obstacles au signalement des violences conjugales

Malgré une volonté exprimée par deux tiers des personnes interrogées dans notre enquête de signaler les violences domestiques, les taux de signalement réels restent exceptionnellement bas. Ce décalage entre intentions et actions s'explique par plusieurs barrières interconnectées.

Au niveau individuel, de nombreuses victimes ont une connaissance limitée des différentes formes de violence et des services de soutien disponibles. En parallèle, les contraintes économiques empêchent souvent les victimes d'entreprendre des actions légales, même lorsqu'elles reconnaissent leur situation comme étant de la violence.

Plus fondamentalement, des normes sociales profondément ancrées à Madagascar normalisent la violence conjugale et découragent la divulgation publique des problèmes familiaux, comme l'illustre l'expression "ny tokatrano tsy ahaka" (le foyer est considéré comme secret).

Ces barrières culturelles coexistent avec un cadre institutionnel contradictoire. D'un côté, des protections légales ont été établies, comme la loi 2019-008 promulguée en janvier 2020 qui criminalise désormais le viol conjugal, la violence économique et les insultes sexistes, tout en obligeant les témoins à signaler les actes de violence. Le droit de "Misintaka" offre également une protection en accordant aux femmes le droit de quitter temporairement le domicile conjugal lorsque le mari a gravement manqué aux obligations et devoirs résultant du mariage (notamment en cas de violences conjugales) (LOI N° 2007-022 du 20 août 2007). De l'autre côté, d'importants obstacles institutionnels sapent l'efficacité de ces dispositifs : la corruption généralisée au sein des forces de l'ordre et des systèmes judiciaires, les temps d'attente excessifs, et les cas fréquents de culpabilisation des victimes lorsqu'elles osent déposer plainte.

¹ Afin d'examiner la relation complexe entre microfinance, autonomisation des femmes et violences conjugales, nous avons conduit une enquête en deux vagues auprès des bénéficiaires de l'institut de microfinance, intégrant un module spécifique consacré aux perceptions des violences dans le couple. La première vague d'enquêtes, menée auprès de 2 000 bénéficiaires, en mai 2022, a mis en évidence des préoccupations marquées quant aux risques associés à la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes. Confrontées à des scénarios décrivant une femme entrepreneure, 32% des répondantes anticipaient des violences verbales, 24% des violences physiques, 21% des violences psychologiques et 11% des violences sexuelles. Leurs homologues masculins partageaient des perceptions très similaires, indiquant une reconnaissance généralisée — et non genrée — des risques de violence associés à l'autonomisation économique des femmes.

2.2. L'intervention évaluée

L'intervention évaluée combine deux composantes complémentaires conçues pour renforcer à la fois l'offre et la demande de services de soutien aux victimes de violence domestique.

Formation des animatrices sociales. Le premier volet visait à renforcer les capacités des animatrices sociales de l'institution de microfinance à accompagner les victimes. Deux sessions de formation intensive à l'accompagnement des victimes de violences conjugales ont été organisées : une formation initiale de quatre jours en mars 2023, juste avant le lancement de l'intervention, puis une session de suivi de trois jours en septembre 2023, après cinq mois de mise en œuvre. Animées par une psychologue malgache spécialiste de la violence conjugale, ces formations ont adopté une approche holistique. Au-delà des aspects techniques (identification des différentes formes de violence, compréhension du cadre juridique, procédures de signalement), elles ont accordé une attention particulière à la dimension émotionnelle du travail avec les victimes. Les sessions ont également offert un espace sécurisé où les animatrices sociales ont pu explorer leurs propres expériences personnelles et difficultés spécifiques à travailler sur ce sujet, tenant compte du fait que certaines d'entre elles pouvaient avoir vécu des situations de violence susceptibles d'influencer leur approche professionnelle. Une troisième session de formation à la fin du projet (Septembre 2024) visait à faire un retour d'expérience et des entretiens individuels entre la psychologue et les animatrices sociales ont été réalisés.

Cet investissement dans le renforcement des capacités (2 800 € pour les deux sessions) a touché les 22 animatrices sociales de la zone Antsirabe, l'ensemble du personnel social de l'institution de microfinance partenaire étant exclusivement féminin, créant ainsi un réseau d'intervenantes qualifiées au sein de l'institution de microfinance.

Encadré 3. L'institut de microfinance Vahatra partenaire de l'évaluation

Le programme de microcrédit de Vahatra se distingue par son approche intégrée innovante qui va au-delà des services financiers traditionnels. L'organisation combine le microcrédit (géré par l'institut de microfinance) avec une mutuelle santé, de l'épargne et un programme d'accompagnement psychosocial (ces derniers gérés par le volet ONG de l'Institut). En 2024, Vahatra comptait environ 16 900 micro-entrepreneurs, dont 69% sont des femmes. Les prêts sont sans garantie et vont jusqu'à 6 millions d'Ariary (environ 1 300 dollars)². L'ONG a développé un programme complet de Soutien Dynamique aux Familles pour répondre aux défis sociaux aux-quels sont confrontés les emprunteurs en situation de vulnérabilité.

Ce programme de soutien fonctionne grâce à un système structuré d'assistance psychosociale, où du personnel d'accompagnement social, exclusivement féminin, collaborent avec les agents de crédit pour fournir un soutien social global visant à prévenir les défauts de remboursement et à aider les familles les plus vulnérables. L'intervention de ces animatrices sociales va

² À l'exception des premiers prêts, qui sont limités à 200 000 Ariary (environ 40 dollars).

de l'aide aux besoins administratifs de base, comme l'obtention de documents d'identité, à la résolution de problèmes familiaux qui pourraient entraver le succès des activités génératrices de revenus. Grâce à des visites hebdomadaires à domicile sur six mois et une présence quotidienne dans les bureaux des agences, les animatrices sociales établissent des relations de confiance et créent des espaces confidentiels où les familles peuvent discuter de leurs problématiques, y compris des difficultés relationnelles au sein du foyer. Ce volet social est une porte d'entrée potentielle pour lutter contre la violence domestique. Seules 30 familles ont reçu un soutien pour des problèmes de violence domestique de la part des animatrices sociales dans notre zone d'étude au cours des quatre années précédant notre recherche (2019-2022), reflétant à la fois des obstacles persistants au signalement des violences conjugales et le manque de formation spécifique des animatrices sociales pour traiter ces questions sensibles.

Vidéo documentaire de sensibilisation. La seconde composante consistait en un documentaire de 15 minutes en malgache³, diffusé lors des journées d'allocation de prêts dans les agences assignées au traitement. Cette vidéo visait trois objectifs complémentaires : améliorer les connaissances sur les différentes formes de violence, encourager le signalement en présentant les institutions existantes, et promouvoir un changement normatif en affirmant qu'aucune forme de violence n'est acceptable.

Conçue à travers un processus collaboratif impliquant chercheurs français et malgaches, une psychologue malgache, une illustratrice française et des cinéastes malgaches, la vidéo s'articule en deux parties. Elle débute par des séquences animées présentant des scénarios distincts : un homme au chômage subissant des paroles dévalorisantes par sa femme. Ce dernier devient violent physiquement, une belle-mère et son fils exerçant une violence économique et psychologique sur une épouse, et un beau-père agressant sexuellement sa belle-fille après le refus de sa femme d'avoir un rapport sexuel. Après chaque scénario apparaît le message "Je signale" (*Hitatitra aho*), soulignant l'importance de briser le silence.

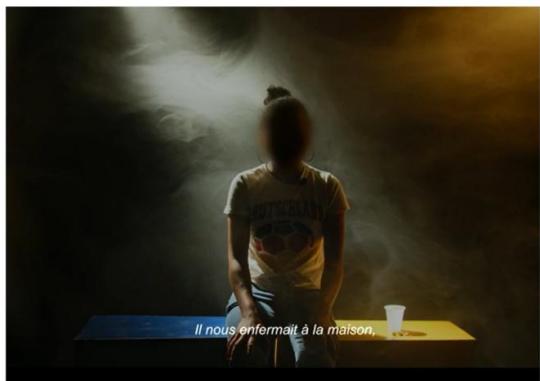
La seconde partie présente des témoignages réels de survivantes (avec visages floutés et voix modifiées pour préserver leur anonymat) et des interventions d'acteurs institutionnels expliquant concrètement les ressources disponibles : un médecin détaillant les procédures de soins et l'importance des certificats médicaux, une commandante de la Brigade Féminine de Proximité (unité de police malgache spécialisée) déconstruisant les idées reçues sur la violence, et des juristes expliquant les droits des victimes selon la législation malgache récemment renforcée. Le documentaire suit également une travailleuse sociale dans ses activités quotidiennes, illustrant comment l'institution de microfinance peut servir de point d'entrée discret pour les victimes. La vidéo se termine sur un message d'espérance, mettant en avant la résilience des survivantes et les possibilités concrètes de reconstruction.

Figure 1: Extrait de la vidéo

Source : Source : Auteurs. La vidéo est disponible au lien suivant :

https://www.dropbox.com/home/1.Research/1.%20Atia-Madagascar/MADAGASCAR/2.Videos/0.Protocole/Design/Intervention/Vid%C3%A9o%20Inspire?share_manage_access=false

³ Coût de production : 9 900 €



Témoignage d'une femme bénéficiaire



Assistante sociale accompagnant une victime



si jamais la personne a subi
une violence physique qui l'aurait blessée

Assistance médicale



Témoignages d'inspecteurs de police

2.3. Conception de l'étude randomisée

Encadré 4. Essai randomisé contrôlé. C'est quoi ?

Un essai randomisé contrôlé est une méthode d'évaluation d'impact permettant de comparer deux groupes choisis au hasard parmi la population éligible : l'un bénéficiant du programme et l'autre non (groupe de comparaison). La présence de ce groupe de comparaison permet d'attribuer tout changement observé au programme étudié, tout en contrôlant pour les facteurs externes qui auraient pu jouer un rôle.

Pour évaluer l'impact causal de notre intervention, nous avons mis en œuvre un essai randomisé contrôlé avec une randomisation au niveau mois-agence, et non au niveau individuel. Concrètement, pour chacune des sept agences participantes, nous avons déterminé de manière aléatoire, mois par mois, si l'agence serait assignée au groupe traitement ou contrôle pour ce mois spécifique (Graphique 1). Ainsi, toutes les personnes bénéficiaires recevant leur prêt durant un mois où leur agence était assignée au traitement visionnaient la vidéo de sensibilisation, tandis que celles et ceux recevant leur prêt durant un mois où leur agence était en condition contrôle ne la voyaient pas. Cette approche s'aligne naturellement avec le fonctionnement de l'ins-

titut de microfinance, où les "journées hebdomadaires d'allocation de prêts" rassemblent déjà tous les nouvelles et nouveaux emprunteurs de la semaine dans un même lieu, les agences étant fermées aux autres clients. Ce dispositif présente plusieurs avantages méthodologiques : il permet d'éviter efficacement les risques de contamination entre groupes et de stigmatisation des personnes participantes, tout en contrôlant à la fois les biais potentiels liés aux différences entre agences (puisque chaque agence sert alternativement de traitement et de contrôle) et les effets saisonniers (la randomisation mensuelle assurant une répartition équilibrée tout au long de l'année).

Graphique 1 : Assignation au traitement et nombre de participants à l'étude

	Agence 1	Agence 2	Agence 3	Agence 4	Agence 5	Agence 6	Agence 7	Nombre de participants	% de personnes traitées
Avr	73	109	55	56	63	28	35	419	0,0
Mai	71	87	44	59	91	43	26	421	73,2
Juin	18	19	13	73	27	46	0	196	56,1
Juil	98	74	48	64	35	54	26	399	72,7
Août	35	53	34	63	41	0	28	254	38,2
Sept	33	65	0	100	50	0	17	265	56,6
Oct	46	53	48	73	65	32	41	360	33,6
Nov	52	74	27	86	78	43	23	383	47,0
Dec	0	58	38	61	52	21	4	235	73,6
Nombre de participants	426	592	307	635	502	267	200	2929	
% de personnes traitées	72,1	25,5	62,2	35,1	49,4	73,4	56,5		48,79

Notes: Ce tableau présente le nombre de participants à l'étude par mois et par agence. Pour chacune des 7 agences, nous avons déterminé de manière aléatoire, mois par mois, si l'agence diffusera la vidéo ou pas (si elle sera une agence traitée ou contrôle pour tel ou tel mois). Le traitement est le fait d'avoir regardé la vidéo ou pas. Par exemple, en mai, l'Agence 1 a diffusé la vidéo donc 71 personnes bénéficiaires de l'institut de microfinance ont regardé la vidéo, elles font alors partie du groupe de traitement. Alors que l'Agence 2 n'a pas diffusé la vidéo en mai donc nous avons 87 personnes bénéficiaires qui n'ont pas regardé la vidéo, elles font partie du groupe contrôle. Au total 2929 personnes ont participé à l'étude, 48,79% d'entre elles ont visionné la vidéo.

Le protocole expérimental s'est déroulé d'avril à décembre 2023, regroupant 1429 participants dans le groupe de traitement et 1 500 dans le groupe contrôle, avec une répartition relativement équilibrée entre les sept agences. Notre taux de conformité a

atteint 85,5% dans le groupe de traitement (1 222 participants ont effectivement visionné la vidéo) et 100% dans le groupe contrôle (aucun des participants du groupe contrôle n'a visionné la vidéo). Les cas de non-conformité résultaient principalement de contraintes logistiques comme des problèmes techniques de projection ou des arrivées tardives, plutôt que de refus de participation. Un élément crucial est que tous les participants, qu'ils soient dans le groupe de traitement ou contrôle, ont visionné une vidéo sur la formation économique lors de leur demande de prêt, nous permettant d'isoler précisément l'effet du contenu sur la violence domestique, en éliminant l'influence potentielle que le simple visionnage d'une vidéo pourrait avoir sur les comportements.

La validité interne de notre étude (sa capacité à établir un lien de cause à effet entre l'intervention et les résultats) est renforcée par deux avantages majeurs de notre stratégie de randomisation par mois et par agence. Premièrement, cette méthode prévient la "contamination" entre participants : comme tous les clients recevant leur prêt le même jour sont soit tous exposés à la vidéo, soit tous dans le groupe contrôle, il n'y a pas de risque qu'ils s'influencent mutuellement ou partagent des informations sur l'intervention durant ces sessions. Deuxièmement, elle élimine les biais de sélection : les clients ne peuvent pas manipuler le système pour choisir leur groupe, car ils ne peuvent ni prédire quand leur demande de prêt sera approuvée (le processus variant de quelques semaines à quelques mois), ni savoir à l'avance si leur période d'octroi correspondra à un mois de traitement ou de contrôle pour leur agence de rattachement. De plus, ils ne sont informés de l'existence de l'intervention vidéo que le jour même de l'octroi du prêt.

Encadré 5. Cadre éthique mis en place pour ce projet de recherche

La recherche sur la violence domestique soulève d'importantes préoccupations éthiques concernant la sécurité et le bien-être de tous les participants (OMS, 2003 et 2016). Notre étude a priorisé deux risques principaux : le potentiel de re-traumatisation et le risque de représailles contre les victimes qui signalent des violences.

Pour y répondre, nous avons mis en place plusieurs mesures de protection : formation des travailleuses sociales à des techniques de gestion des émotions et de traitement des récits sensibles, établissement d'un suivi psychologique continu, et développement d'un réseau avec des organisations spécialisées. Le contexte de microfinance offre également un cadre protecteur unique puisque les bénéficiaires visitent régulièrement l'institution pour diverses raisons - remboursements de prêts, demandes d'assurance santé ou autres services sociaux. L'objectif spécifique de n'importe quelle visite reste invisible aux autres bénéficiaires, voisins ou passants, permettant ainsi aux hommes et aux femmes de chercher de l'aide pour des violences conjugales sans attirer l'attention, leur présence à l'institution apparaissant routinière aux observateurs externes.

Par ailleurs, un fonds d'urgence complète ce dispositif pour soutenir immédiatement les victimes après leur signalement, garantissant ainsi une approche globale de protection

3. Méthode d'évaluation

D'après l'expérience de l'institution de microfinance, l'obstacle principale à la prise en charge des violences domestiques est le manque de signalement de ces violences par les micro-emprunteurs. En conséquence, il a été décidé de se focaliser principalement sur l'augmentation du nombre du signalement.

3.1. Théorie du changement

Comment l'exposition à un documentaire vidéo sur la violence domestique associée à une formation renforcée des animatrices sociales pourrait-elle contribuer à améliorer les connaissances, les attitudes et les comportements de reporting des bénéficiaires de microfinance à Madagascar ? Notre théorie du changement repose sur plusieurs mécanismes complémentaires :

1. **Amélioration des connaissances** : La vidéo éduque les participants sur les différentes formes de violence (physique, psychologique, économique et sexuelle), les institutions auxquelles s'adresser et les démarches à entreprendre pour signaler ces violences.
2. **Modification des attitudes** : En présentant des témoignages authentiques et en montrant le soutien institutionnel disponible, la vidéo vise à transformer les perceptions quant à l'acceptabilité de la violence et à l'efficacité du signalement.
3. **Changement de comportements** : L'amélioration des connaissances et la modification des attitudes peuvent conduire à des évolutions contrastées en matière de signalement de violence domestique. Si la sensibilisation favorise des signalements formellement déclarés et pris en charge, la transformation des normes sociales peut réduire simultanément l'incidence des violences et donc le signalement.

Cette théorie du changement s'appuie sur plusieurs hypothèses fondamentales :

Premièrement, nous considérons que le manque d'information représente un obstacle majeur au signalement des violences. En effet, de nombreuses victimes ne considèrent pas certains comportements comme étant violents, particulièrement les violences économiques ou psychologiques, et d'autres ignorent simplement à qui s'adresser et quelles démarches entreprendre.

Deuxièmement, nous pensons que les témoignages de personnes ayant surmonté des situations similaires jouent un rôle déterminant. Ces parcours de sortie de la violence, réduisent l'isolement des victimes et leur offrent des modèles d'identification positifs, favorisant leur passage à l'action. L'encadré 3 explique comment une simple vidéo peut induire un changement de comportements.

Troisièmement, la formation approfondie des animatrices sociales est cruciale pour garantir une prise en charge adéquate des cas signalés. Quand les victimes reçoivent un accompagnement adapté après avoir signalé des violences, cela renforce la confiance dans le système et encourage d'autres personnes à suivre le même chemin.

Quatrièmement, pour que ces effets puissent se matérialiser, la vidéo doit être adaptée au contexte et langage local et bien compris, même des populations ayant un faible niveau de littératie.

D'autre part, l'institution de microcrédit constitue un environnement particulièrement propice pour aborder ces sujets sensibles. Contrairement aux agents de crédit qui se concentrent sur les aspects financiers, les animatrices sociales accompagnent les familles sur tous les aspects personnels. Leurs visites régulières au domicile des bénéficiaires, effectuées de manière systématique auprès de toutes les personnes bénéficiaires, créent une relation de confiance qui permet aux victimes de chercher de l'aide discrètement, sans éveiller les soupçons de leur entourage ou de leur agresseur.

Encadré 6. Interventions vidéo et prévention de la violence conjugale : l'état de la recherche

Notre intervention s'appuie sur un corpus scientifique croissant démontrant l'efficacité des stratégies de prévention de la violence conjugale. Une méta-analyse récente de 26 études révèle que les interventions préventives réduisent en moyenne de 15% le risque de violences conjugales, les programmes multi-composantes engageant hommes et femmes étant les plus efficaces (Alsina et al., 2024 ; Jewkes et al., 2021).

Les interventions par vidéo ("divertissement éducatif") montrent des résultats particulièrement prometteurs : 71% améliorent les attitudes contre la violence et 64% réduisent les comportements violents (Peterman, 2025). Ces interventions fonctionnent à travers plusieurs mécanismes : diffusion engageante d'informations (Jensen et Oster, 2009 ; Banerjee et al., 2019), correction des croyances erronées comme démontré au Burkina Faso (Glennerster et al., 2021), et apprentissage par observation de modèles identifiables (Bernard et al., 2026). L'exposition aux telenovelas au Brésil a augmenté l'acceptation du divorce (Ferrara et Chong, 2009), la télévision en Inde a réduit l'acceptation de la violence domestique (Jensen et Oster, 2009), et la série MTV au Nigeria a amélioré les attitudes masculines (Dione et al., 2025).

Dans le contexte malgache, les vidéos présentent des avantages uniques : transmission de messages complexes indépendamment du niveau d'éducation, intégration facile dans les structures existantes de microfinance, standardisation des messages sensibles, et adaptation culturelle aux langues locales. Notre étude contribue à cette littérature en évaluant une intervention courte (15 minutes) centrée sur le signalement – un maillon critique souvent négligé – et en documentant les effets différenciés selon le genre dans un contexte de microfinance peu exploré.

3.2. Données mobilisées : une méthode mixte quanti-quali

Notre évaluation s'appuie sur une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives afin de capturer les multiples dimensions de l'impact de notre intervention.

L'enquête quantitative principale, sur laquelle les résultats de ce document se basent, a été menée en mai-juin 2024 (comme les participants ont visionné la vidéo à différents mois, cela représente entre 5 et 12 mois après l'exposition à la vidéo). Le questionnaire a été complété par 2 412 participants (dont 73% de femmes), représentant 82% de l'échantillon initial de 2 929 personnes ayant participé au protocole expérimental. Les participants ont été invités dans leurs agences respectives avec prise en charge des frais de transport et une compensation monétaire. Ils ont été interrogés par une équipe de 15 enquêteurs et enquêtrices malgaches expérimentés, ayant reçu deux jours de formation préalable au protocole d'enquête. Cette enquête approfondie recueille des informations sur les connaissances des différentes formes de violence, les attitudes envers le signalement, les expériences personnelles de violences subies ou données, ainsi qu'un profil sociodémographique complet et une évaluation des dynamiques familiales.

Pendant la période d'intervention (avril-décembre 2023), les animatrices sociales ont systématiquement collecté des données, sous la forme d'un court questionnaire, visant à évaluer leur compréhension des différentes formes de violence, droits et procédures de l'ensemble des participants à l'étude (traités et contrôles). Parallèlement, elles ont documenté tous les cas de violence conjugale leur étant signalés.

Pour approfondir notre compréhension des mécanismes à l'œuvre, une étude qualitative a été réalisée par les mêmes enquêteurs/enquêtrices en décembre 2024 comprenant 25 entretiens individuels semi-structurés (réalisés au domicile des participants, en l'absence de leur conjoint). La plupart des personnes interrogées avaient été exposées à la vidéo, ce qui nous a permis d'explorer plus finement l'impact perçu de celle-ci sur leurs représentations et comportements. Six groupes de discussion de 8-10 participants chacun (deux mixtes, deux composés uniquement d'hommes et deux composés uniquement de femmes) ont également été réalisés dans deux agences partenaires, auprès de participants n'ayant jamais été exposés à la vidéo. La vidéo a été diffusée auprès de chacun de ces groupes, puis les discussions se sont organisées autour de la projection vidéo, ce qui a permis d'observer les réactions immédiates à l'intervention et de recueillir des informations sur les obstacles au signalement et les réponses institutionnelles.

3.3. Variables de résultat

Nous avons organisé nos variables de résultat en quatre catégories principales, reflétant les différentes dimensions de notre théorie du changement :

- **Connaissances sur la violence et les procédures de signalement** : Cette catégorie de résultat évalue si les participants peuvent identifier correctement les différentes formes de violence (physique, sexuelle, psychologique et économique) et connaissent les procédures appropriées pour signaler ces violences.
- **Comportements et intentions de signalement** : Nous mesurons à la fois les comportements hypothétiques face à des scénarios de violence (à travers des vignettes spécifiquement conçues) et le signalement effectif de cas de violence au cours de l'année écoulée (à la fois pour soi-même et pour autrui).
- **Bien-être psychologique et expériences de violence** : Afin de vérifier que l'intervention n'a pas eu d'effet négatifs sur la vie des participants, nous examinons leur bien-être psychologique et leurs expériences personnelles de violence.
- **Attitudes justifiant la violence** : Enfin, nous évaluons si l'intervention a modifié les attitudes qui justifient l'acceptation de la violence conjugale dans différentes situations, incluant la normalisation de la violence au sein du couple, le droit conjugal perçu d'imposer un rapport sexuel, ainsi que diverses circonstances pouvant être considérées comme légitimant la violence (négligence des enfants, disputes, désobéissance, menaces de divorce, consommation d'alcool, etc.).

Conscients des biais potentiels dans la collecte de données sur des sujets aussi sensibles, nous avons mis en place plusieurs techniques d'enquêtes innovantes : attribution aléatoire des paires enquêteur-répondant, utilisation de l'échelle de Marlowe-Crowne pour mesurer la tendance à la désirabilité sociale,⁴ emploi d'un indice de conformité tridimensionnel,⁵ et combinaison d'approches d'enquêtes indirectes (méthode HECASI et des expériences de liste)⁶ pour garantir la confidentialité des réponses.

⁴ L'échelle de Marlowe-Crowne est un instrument psychométrique qui mesure la tendance des répondants à donner des réponses socialement désirables plutôt que des réponses reflétant leurs véritables sentiments ou comportements.

⁵ L'indice de conformité tridimensionnel évalue la propension des participants à se conformer aux attentes perçues de l'enquêteur selon trois dimensions : l'acquiescement, l'évitement de la critique, et la recherche d'approbation sociale.

⁶ La méthode HECASI (Hybrid Enumerator-Computer Assisted Self-Interview) combine l'approche traditionnelle d'entretien par un enquêteur pour les questions non sensibles avec l'auto-administration sur tablette pour les questions sensibles, permettant ainsi au répondant de répondre en privé. Les expériences de liste permettent aux participants de rapporter des comportements sensibles sans révéler directement leurs réponses individuelles, en comparant les réponses de groupes ayant reçu des listes d'items différentes.

3.4. Stratégie d'identification

Pour analyser l'efficacité de notre vidéo sur la violence domestique, nous utilisons une approche appelée "effet d'intention de traiter" (ITT), qui consiste à comparer les résultats moyens de tous les participants assignés au groupe de traitement à ceux du groupe contrôle, indépendamment du fait qu'ils aient effectivement reçu l'intervention. Cette méthode permet de mesurer l'impact global du programme et prend donc en compte la réalité de la mise en œuvre : dans tout programme à grande échelle, certains participants ne reçoivent pas l'intervention malgré leur assignation au groupe traitement.

L'ITT nous donne donc une estimation prudente de l'impact minimum du programme tel qu'il est déployé dans les conditions réelles. En d'autres termes, les effets que nous mesurons représentent une borne basse des impacts réels, car ils incluent les participants qui n'ont pas été exposés à l'intervention, mais qui étaient censés l'être. Cette méthode nous permet d'évaluer l'efficacité du programme dans des conditions d'implémentation réalistes, offrant ainsi une vision conservatrice mais fiable de son potentiel d'impact.

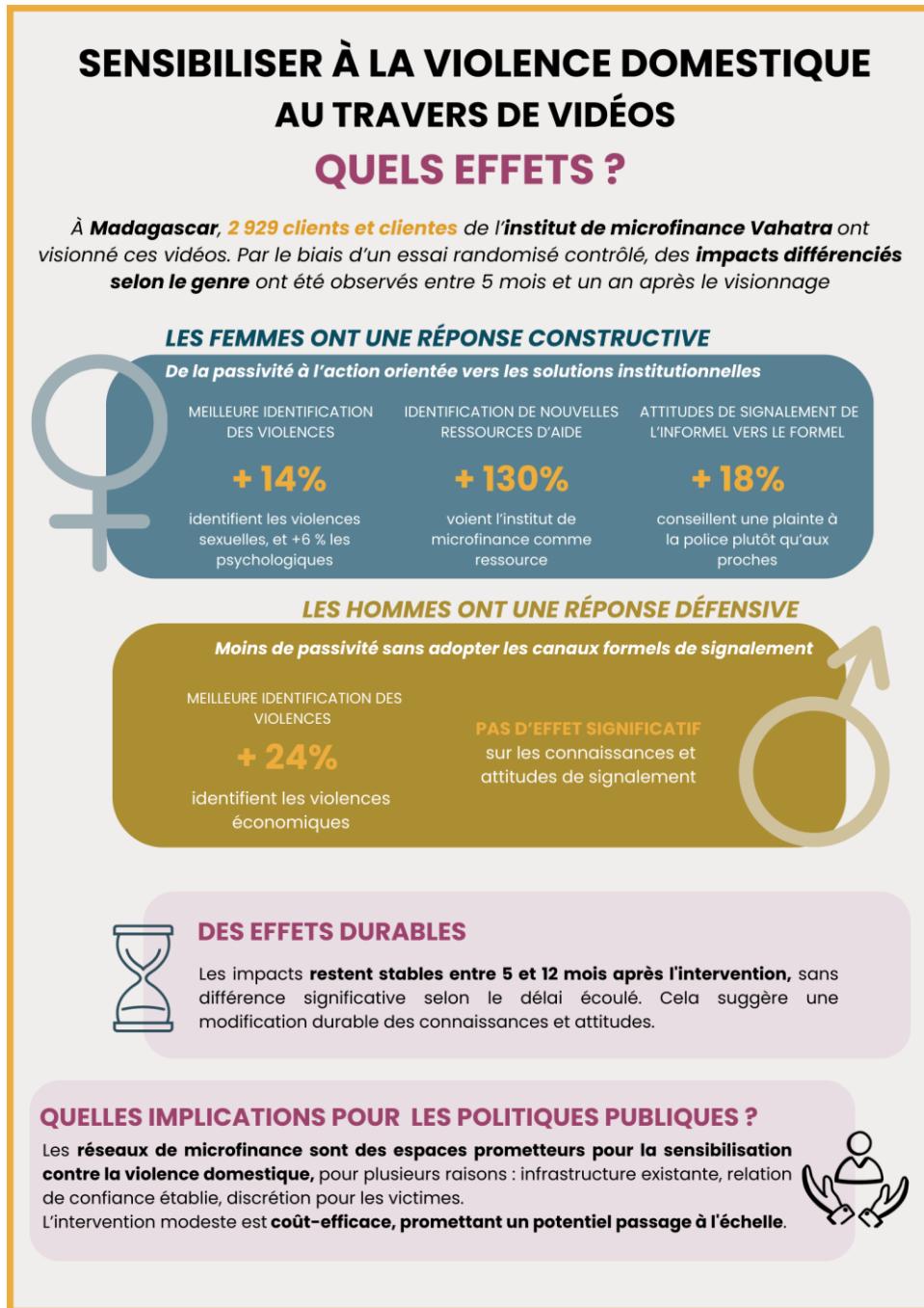
Nous estimons l'effet d'intention de traiter à l'aide de l'équation suivante :

$$Y_{ia} = \beta_0 + \beta_1 T_{ia} + \gamma X_i + \varepsilon_a$$

où Y_{ia} représente la variable de résultat pour l'individu i de l'agence a (connaissance, attitude ou comportement de signalement), T_{ia} est une variable binaire, qui prend la valeur 1 si le participant i a été assigné au groupe de traitement (c'est-à-dire s'il était censé voir la vidéo sur la violence domestique parce qu'il a reçu son prêt durant un mois où son agence avait été assignée au traitement), ou égale à 0 si le participant i a été assigné au groupe de contrôle (c'est-à-dire s'il n'était pas censé voir la vidéo sur la violence domestique parce qu'il a reçu son prêt durant un mois où son agence était en condition contrôle), et X_i est un vecteur de contrôle. Ce vecteur inclut deux ensembles de variables : (1) des contrôles pour les caractéristiques qui ont montré un déséquilibre au départ (locus de contrôle⁷ et présence d'autres enfants), et (2) des contrôles conçus pour atténuer le biais de désirabilité sociale (indice de conformité, échelle de désirabilité sociale de Marlowe-Crowne, et un indicateur du genre de l'enquêteur) ainsi que le lieu de l'enquête (agence ou domicile).

⁷ Le locus de contrôle est un concept psychologique qui désigne la façon dont un individu perçoit ce qui détermine sa réussite ou son échec. Un locus interne signifie que la personne attribue les événements à ses propres actions, tandis qu'un locus externe les attribue à des facteurs extérieurs (chance, destin, actions d'autrui).

4. Résultats



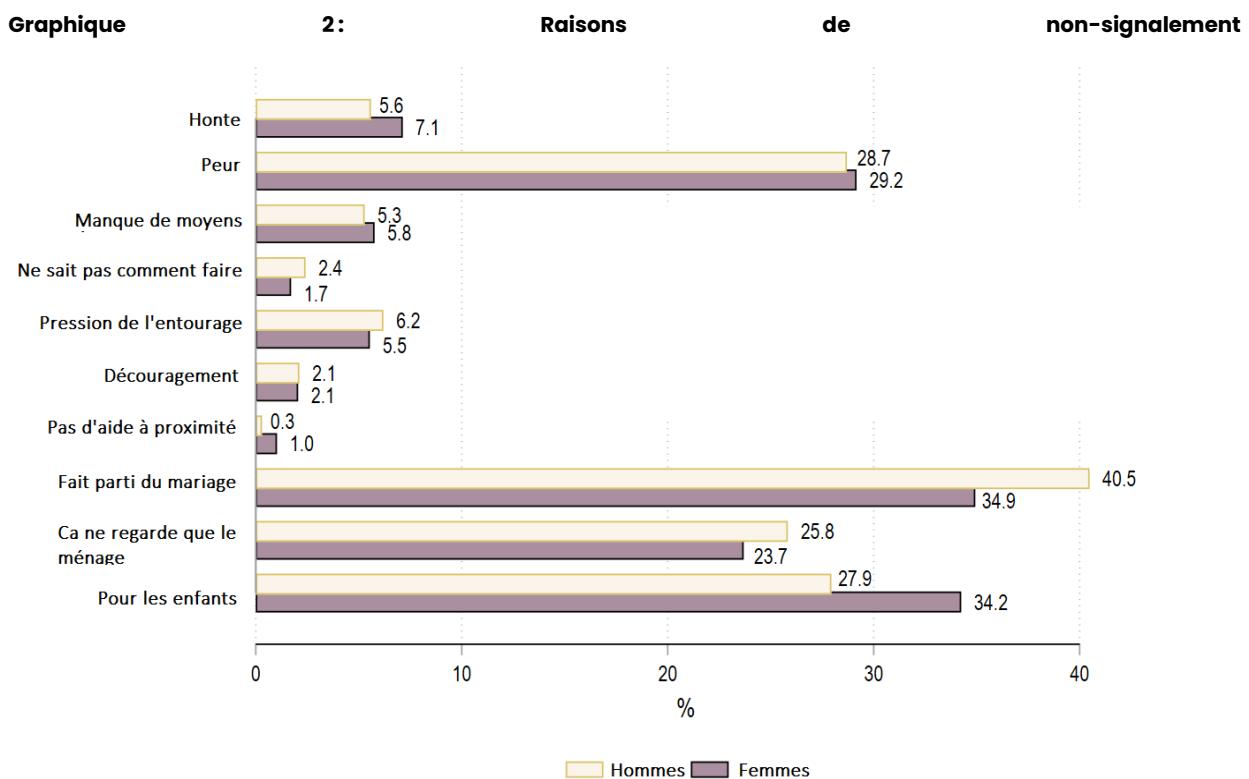
Notre évaluation rigoureuse, menée en moyenne 9 mois après l'exposition à la vidéo (interval de 5 à 12 mois), révèle des impacts nuancés du changement comportemental face à la violence domestique. Les effets observés demeurent stables dans le temps, sans variation significative selon le délai écoulé depuis le visionnage.,

4.1. Statistiques descriptives : freins au non-signalement

Selon les données de l'étude quantitative, les freins au signalement des violences conjugales sont principalement d'ordre socioculturel plutôt que logistique ou procédural. L'enquête révèle que 34,9% des femmes et 40,5% des hommes considèrent la violence comme "faisant partie du mariage", témoignant d'une profonde normalisation de ces comportements. La préservation familiale constitue le deuxième obstacle majeur, avec 34,2% des femmes qui ne signalent pas les violences "pour le bien des enfants". La peur des représailles (29,2% des femmes, 28,7% des hommes) et la conviction que "les affaires du foyer doivent rester privées" (23,7% des femmes, 25,8% des hommes) complètent ces barrières culturelles. Contrairement aux hypothèses courantes, les contraintes pratiques comme le manque de moyens économiques (5,3-5,8%), la méconnaissance des procédures (1,7-2,4%) ou l'absence de soutien familial (1-1,3%) sont rarement citées comme obstacles directs. Les analyses qualitatives vont dans le même sens. La première barrière est la conception selon laquelle la violence est inhérente à toute relation de couple : "L'origine du mot 'manambady' [mariage] vient de 'ady' [guerre/conflit]. Il y a toujours une sorte de conflit, c'est pourquoi une déclaration affirmant que la violence est mauvaise n'a pas de sens. On ne peut pas s'attendre à vivre une vie paisible simplement en se mariant", a déclaré un homme dans un groupe de discussion. Dans un autre groupe de discussion, une femme a mentionné le dicton "*Tokan-trano fihafiana*" (vivre dans un foyer exige d'endurer des difficultés). Plus généralement, les participants des groupes de discussion et des entretiens individuels ont insisté sur le fait que la violence ne devrait être révélée à d'autres ou ne pourrait conduire à une séparation que lorsqu'elle devient "insupportable", et beaucoup ont fixé le seuil de "violence insupportable" comme étant une "violence mettant la vie en danger", un participant déclarant ainsi : "Ce n'est que lorsqu'il y a l'utilisation de couteau que les gens doivent intervenir car cela signifie qu'il y a un danger". Par conséquent, bien que les participants reconnaissent que la violence psychologique, économique ou même sexuelle est inacceptable, ils peuvent ne pas la considérer comme suffisamment dangereuse pour en discuter en dehors du foyer. La deuxième barrière au signalement est la nécessité de suivre un ordre strict de divulgation : "D'abord, le couple doit avoir une conversation pour essayer de résoudre le problème. Si aucune solution n'émerge, ils peuvent se tourner vers leurs parents. Si les parents sont incapables d'aider, ils devraient consulter le président du Fokontany⁸", et si cela ne fonctionne toujours pas, la victime peut déposer une plainte, comme l'a expliqué un participant. Si la victime ne respecte pas cet ordre, elle risque des mesures de représailles de sa famille ou de celle de l'agresseur qui pourrait se sentir humilié par la plainte officielle. La peur est donc un autre facteur dissuasif critique, un participant expliquant

⁸ Le chef de Fokontany est le chef élu de la plus petite unité administrative de Madagascar (Fokontany), à peu près l'équivalent d'un chef de quartier ou de village qui sert de principale autorité locale et de représentant du gouvernement.

: "Les femmes craignent que si elles dénoncent leurs maris, elles feront face à davantage de violence ou même seront abandonnées, les laissant sans soutien financier." Les préoccupations de préservation familiale pèsent lourdement dans la prise de décision des victimes, car le signalement est perçu comme potentiellement perturbateur de l'harmonie familiale. Enfin, la méfiance institutionnelle généralisée mine les intentions de signalement et révèle des barrières institutionnelles importantes : "Même si nous signalons, les autorités prendront-elles des mesures ? La plupart du temps, elles ne font rien." Les participants ont particulièrement insisté sur le risque de corruption, les agresseurs donnant des pots-de-vin pour éviter toute condamnation. Cette défaillance du système judiciaire et administratif constitue un obstacle structurel majeur qui, combiné aux normes sociales, limite considérablement l'efficacité des mécanismes de protection existants.



Note : Calculs des auteurs basés sur un échantillon de femmes (N=1752 observations) et d'hommes (N=662 observations). La figure présente la proportion moyenne des réponses à un scénario de vignette impliquant le témoignage d'une voisine victime de violence conjugale. La question spécifique posée est : "Finalement, elle n'a jamais porté plainte. Selon vous, quelle en est la principale raison ?"

4.2. Impact de la vidéo de sensibilisation sur la connaissance de la violence et des procédures de signalement

Identification des formes de violence. Notre intervention vidéo a influencé différemment la capacité des hommes et des femmes à identifier les différentes formes de violence domestique (**Tableau 1** en annexe). Chez les femmes, la sensibilisation a principalement amélioré la reconnaissance de la violence sexuelle, passant de 28% sans vidéo à 32% avec vidéo (+13%), et de la violence psychologique, passant de 72% à 76% (+6%), ces deux effets étant statistiquement significatifs. De manière inattendue, les femmes ont montré une réduction de la reconnaissance de la violence physique (-4%), bien que cet effet perde sa significativité statistique lorsque les erreurs standard sont regroupées au niveau de l'agence. Chez les hommes, c'est la reconnaissance de la violence économique qui a le plus augmenté, de 34% sans la vidéo à 42% après visionnage (+24%), également avec une significativité statistique. En revanche, l'intervention a eu pas eu d'effet significatif sur l'identification des autres formes de violences. Ces résultats révèlent que notre intervention a eu moins d'impact là où les connaissances étaient déjà solides (particulièrement pour la violence physique que plus de 90% des participants identifiaient correctement sans avoir vu la vidéo, et dans une moindre mesure la violence psychologique reconnue par 72% des femmes et 79% des hommes), illustrant un "effet plafond" classique dans les campagnes de sensibilisation, c'est-à-dire une situation où les connaissances étaient déjà élevées avant l'intervention, limitant ainsi la marge de progression possible. En revanche, les autres formes de violence comme la violence économique (identifié par seulement 45% des femmes et 34% des hommes du groupe de contrôle), et surtout la violence sexuelle (28% chez les femmes, 31% chez les hommes) ont montré des améliorations, confirmant que l'intervention est plus efficace là où les lacunes de connaissance sont importantes.

Les enquêtes qualitatives soulignent que les impacts différenciés selon le genre reflètent probablement la manière dont les types de violence sont culturellement perçus à Madagascar : les hommes semblent effectivement plus réceptifs aux informations sur le contrôle économique, car cela remet en question les rôles masculins traditionnels, tandis que les femmes se montrent davantage attentives aux contenus sur la violence sexuelle, qui mettent en lumière des expériences rarement abordées en public. Lors des entretiens individuels, une part significative d'hommes a reconnu que la division traditionnelle du travail entre hommes et femmes est aujourd'hui remise en cause : « Les droits des hommes et des femmes doivent être égaux, car subvenir aux besoins du foyer n'est plus une responsabilité qui incombe uniquement aux hommes ». Cette évolution des mentalités concernant les rôles masculins traditionnels pourrait favoriser une meilleure reconnaissance de la violence économique. En ce qui con-

cerne la violence sexuelle parmi les femmes interrogées, 2 participantes sur 12 ont estimé que le viol ne pouvait exister au sein d'un couple : « Au lieu de parler de viol, il vaudrait mieux parler de "pression" », ce qui montre que la violence sexuelle peut encore être minimisée.

Connaissance des procédures appropriées. L'intervention a eu des effets contrastés sur la connaissance des procédures de signalement selon le genre (**Tableau 2** en annexe). Chez les femmes, on observe une amélioration globale statistiquement significative : la proportion connaissant au moins un recours passe de 49% sans vidéo à 57% avec vidéo (+17%). Cette progression s'explique principalement par une meilleure identification du chef Fokontany comme interlocuteur (de 28% à 34%, +22%), une reconnaissance accrue de la police/BFP comme recours (de 34% à 40%, +16%), et surtout une reconnaissance des institutions de microfinance comme structure d'accompagnement pour les victimes, évoluant de 3% à 7% (+130%). Bien que cette dernière augmentation parte d'un niveau très faible, elle suggère que l'intervention a réussi à sensibiliser les femmes au rôle potentiel de ces institutions dans l'accompagnement des victimes. En revanche, l'intervention n'a produit aucun effet positif chez les hommes sur la connaissance des procédures de signalement. Cette réaction différentielle pourrait refléter une résistance masculine face à un message perçu comme questionnant les rapports de pouvoir traditionnels dans le couple.

4.3. Impact de la vidéo de sensibilisation sur les attitudes et comportements de signalement

Évolution des réactions en tant que témoin de violences domestiques. L'analyse des réactions en tant que témoin de violences domestiques révèle des transformations comportementales également différenciées selon le genre, avec des mécanismes de substitution particulièrement instructifs. Nous avons présenté des scénarios fictifs et demandé aux participants ce qu'ils feraient s'ils étaient témoins d'une situation de violence. Le **Tableau 3** en annexe montre que chez les femmes, l'intervention produit une réorientation comportementale modeste, mais significative. Plus substantiellement, les discussions informelles avec la famille diminuent de 17% (de 24% à 20%), libérant de l'espace pour des réponses plus formelles. Cette réorientation se traduit principalement par une augmentation de 18% de l'accompagnement vers la police (de 31% à 37%). Cette évolution suggère un effet de substitution comportementale : plutôt qu'une simple addition de nouveaux comportements, l'intervention redistribue les réponses depuis les modalités passives vers des actions plus assertives.

Pour les hommes, la sensibilisation ne se traduit pas par des augmentations statistiquement significatives des signalements officiels, malgré des tendances positives (accompagnement vers le chef Fokontany : +12%, vers la police : +7%). L'analyse des

entretiens individuels et des focus groups met en évidence une réticence persistante de certains hommes à encourager le signalement de violences conjugales en dehors du cadre familial. Trois principales justifications émergent. Premièrement, plusieurs hommes estiment que les conflits conjugaux doivent d'abord être traités au sein de la famille ou via des institutions locales perçues comme conciliatrices (institution de microfinance, chef de Fokontany), avant toute saisine d'autorités formelles. Le recours direct à la police ou à la Brigade Féminine de Proximité (BFP) est perçu comme un point de non-retour, impliquant une rupture définitive du couple et une exposition publique stigmatisante : « Une fois que vous êtes convoqué par la police, cela signifie qu'il n'y a plus aucune possibilité de réconciliation, et cela devient une forme de diffamation publique. »

Deuxièmement, plusieurs hommes interrogés en entretien individuel déclarent que le visionnage de la vidéo les avait amenés à reconnaître que leur comportement était violent, ce qui les avait incités à réduire ou à cesser ce comportement (par exemple : « mon comportement a beaucoup changé. Avant, je disais des mots durs envers ma femme mais maintenant je ne le fais plus »). Pour ces derniers, la prise de conscience a favorisé une volonté de changement au sein du couple, sans nécessairement recourir à une instance extérieure. Cela pourrait expliquer que les hommes faisant parti du groupe de contrôle recommandent plutôt d'essayer « d'arranger les choses » au sein du couple plutôt que de recourir à la police, car, l'ayant vécue eux-mêmes, ils considèrent que la violence peut être abordée et résolue au sein du ménage sans impliquer des autorités externes.

Troisièmement, la première vignette de la vidéo montre une femme exerçant une violence psychologique à travers des critiques et des humiliations, puis son mari exerçant de la violence physique. Cette scène a été considérée comme très réaliste par l'ensemble des participants et des personnes concernées et rejoint les observations d'une récente étude ethnographique (Cripps, 2023). Elle permet aussi de montrer un exemple de violence subie par les hommes, ce qui a été souligné par plusieurs hommes qui ont décrit la vidéo comme étant réaliste et qui se seraient probablement sentis moins concernés sans cet exemple. Néanmoins, cette vignette explique peut-être aussi en partie le fait de ne pas considérer le dépôt de plainte comme un recours approprié. En effet, dans les deux autres vignettes de la vidéo qui montrent une violence économique et une violence sexuelle de l'homme sur la femme, les participants ont unilatéralement condamné la violence de l'homme, mais dans la première vignette, de nombreux participants ont mis sur un pied d'égalité la violence psychologique de la femme et la violence physique de l'homme. En conséquence, cette première vignette a souvent pu être interprétée par les hommes comme une « dispute de couple » où les deux membres du couple sont en tort et la réaction appropriée serait donc de réussir à « mieux communiquer » plutôt qu'à recourir à une instance

externe. Une possibilité pour diminuer ce risque serait de séparer la première vignette en deux vignettes distinctes, avec deux couples distincts où seulement un des membres du couple exerce de la violence sur l'autre.

Pour conclure sur ces résultats, il faut mettre en parallèle cette réticence des hommes à porter plainte avec une diminution des violences physiques déclarées, autant chez les hommes que chez les femmes, et une condamnation de la violence physique et psychologique dans les entretiens qualitatifs. Il semble donc bien que la vidéo n'ait pas légitimé la violence des hommes et a bien permis de la diminuer. Elle a pu néanmoins renforcer chez les hommes la croyance que la violence peut se résoudre au sein du couple ou de la famille et elle n'a pas permis de hiérarchiser les types de violence (la violence psychologique étant mise au même niveau que la violence physique).

Évolution des seuils de signalement selon les types de violence. L'évolution des attitudes concernant les types de violence méritant un signalement met en évidence un réajustement des seuils de tolérance, particulièrement marquée chez les femmes pour les violences considérées comme "mineures" ou isolées. ([Tableau 4 en annexe](#)). Les résultats montrent que l'intervention a particulièrement fait évoluer les attitudes sur les violences isolées. Chez les femmes, les actes répétés étaient déjà largement reconnus comme devant être signalés (gîfles répétées : 90%, rapports sexuels forcés répétés : 84%), laissant peu de marge de progression. Les augmentations observées, bien que statistiquement significatives, restent modestes : +5% pour les insultes répétées, +5% pour les extorsions d'argent, +3% pour les gîfles répétées. L'impact le plus substantiel concerne les actes isolés, traditionnellement plus minimisés : l'insulte unique progresse de 13% (de 50% à 56%), l'extorsion d'argent isolée de 10% (de 55% à 61%), le rapport sexuel forcé isolé de 8% (de 66% à 72%), et la gîfle unique de 8% (de 43% à 46%). Cette évolution est importante car elle suggère que les femmes ayant vu la vidéo sont désormais plus averties des premiers signes de violence. Les entretiens qualitatifs montrent que le recours à des autorités externes n'est envisagé que lorsque la violence devient « insupportable », c'est-à-dire quand la vie de la victime est en danger. Tant qu'elle est jugée « supportable », beaucoup recommandent de ne pas en parler à l'extérieur du foyer : "Il est essentiel de bien évaluer la gravité de la situation au sein du foyer. Si elle s'avère réellement préoccupante, une intervention s'impose. En revanche si elle est encore supportable, il vaut mieux faire preuve de tolérance". Cette logique souligne l'importance d'agir dès les premiers signes de violence.

Chez les hommes, les effets sont plus limités. Seule la perception du rapport sexuel forcé isolé évolue significativement (+11%, de 70% à 78%), suggérant une sensibilisation spécifique à la gravité de la violence sexuelle. Cette sélectivité de l'impact masculin

renforce l'hypothèse d'une réceptivité différenciée selon le genre aux messages de sensibilisation.

Comportements réels de signalement. L'analyse des comportements réels de signalement met en lumière le défi fondamental de la traduction intention-action en matière d'intervention sociale. Les résultats de notre enquête (**Tableau 5 en annexe**) montrent que, malgré l'amélioration des connaissances et l'évolution des intentions déclarées, aucune amélioration statistiquement significative des signalements de violence rapportés par les répondants dans le cadre de l'enquête n'est observée. Chez les femmes, on constate même une légère diminution de 13% du signalement d'une violence (subie ou observée – de 8% à 7%), compensée par une modeste augmentation de 12% pour du signalement d'une violence subie personnellement (de 5% à 6%). Chez les hommes, l'augmentation de 47% pour le signalement de violences subies ou observées (de 6% à 9%) ne franchit pas le seuil de significativité statistique.

Cette absence d'effet détectable dans l'enquête peut s'expliquer par plusieurs facteurs méthodologiques. Premièrement, les taux de base extrêmement faibles (entre 1% et 8%) créent des contraintes de puissance statistique majeures : détecter des effets même substantiels devient statiquement difficile avec de si faibles prévalences. Deuxièmement, malgré l'utilisation de la méthode HECASI (où le répondant répond en privé sur une tablette) pour minimiser le biais de désirabilité sociale, les réponses à l'enquête peuvent être affectées par des biais de rappel ou de sous-déclaration. Enfin, la temporalité d'observation (5 à 12 mois post-intervention) ne capture pas nécessairement l'intégralité des signalements intervenus après l'exposition à la vidéo.

Les données administratives de l'institut de microfinance documentent 21 signalements de violence durant l'année de l'intervention, soit une multiplication par trois des cas d'accompagnement par rapport aux sept cas de l'année précédente. L'analyse des modalités de signalement suggère que l'impact de l'intervention sur les comportements de signalement s'est exercé de manière indirecte par l'amélioration des compétences des animatrices plutôt que par l'effet direct de la vidéo. En effet, sur les 21 cas documentés, 6 cas ont été identifiés par les animatrices sociales et 15 ont été rapportés directement par les bénéficiaires. Seulement trois des personnes ayant déclaré un cas de violence à l'institut de microfinance avaient vu la vidéo, tandis que deux en avaient entendu parler. Ces chiffres suggèrent que la forte augmentation des signalements recensés auprès des animatrices sociales ne résulte pas principalement d'un effet direct des vidéos, mais plutôt de l'amélioration des compétences professionnelles des animatrices, désormais mieux sensibilisées aux indicateurs de violence et formées à créer un climat de confiance et une écoute plus attentive.⁹

⁹ L'analyse des 21 cas de violence documentés par les travailleurs sociaux révèle un schéma récurrent de violence domestique où le conjoint exerce différentes formes de domination dans un contexte de déséquilibre des pouvoirs au sein du foyer. Les victimes, majoritairement des femmes (13 cas) et des enfants (8 cas), subissent généralement plusieurs types de violence simultanément : 59% de violence psychologique,

4.4. Test d'un effet backlash potential sur l'expérience de violence et le bien-être psychologique

L'évaluation des interventions en matière de lutte contre la violence conjugale nécessite une attention particulière aux effets non anticipés, notamment au risque de représailles ou d'aggravation de la situation des victimes, communément désigné comme effet de 'backlash'.

Impact sur les différentes formes de violence. Nos résultats révèlent des effets contrastés selon le type de violence ([Tableau 6 en annexe](#)). Pour les violences économiques, aucun effet statistiquement significatif n'est observé, bien que certaines tendances suggèrent une légère diminution de ces formes de violences. Notre étude a également mesuré les expériences de violence domestique subies par les femmes, ainsi que celles perpétrées par les hommes¹⁰ en utilisant deux méthodologies complémentaires pour surmonter les biais de déclaration : la méthode HECASI (méthode 1 : auto-déclaration confidentielle) et les expériences de liste (méthode 2), qui offrent une protection supplémentaire de l'anonymat des réponses sensibles. Concernant la violence physique, l'intervention montre un impact positif significatif : les violences subies par les femmes diminuent de 30% à 29% selon la méthode directe (-3%, non significatif) et plus substantiellement selon la méthode de liste (de 0.366 à 0.208, soit -43%), tandis que les violences physiques perpétrées par les hommes chutent dramatiquement de 16% à 10% selon la méthode directe (-36%), sans affecter les déclarations d'autres formes de violence - ce qui suggère un changement comportemental réel plutôt qu'un simple biais de désirabilité sociale. La violence émotionnelle subie ou reçue n'a pas engendré de modification significative.

Santé mentale et mesures d'auto-perception. Notre intervention n'a pas eu d'effet significatif sur les indicateurs de bien-être psychologique des participants ([Tableau 7 en annexe](#)). L'estime de soi reste stable, passant de 67% à 69% chez les femmes, et de 70% à 68% chez les hommes. La détresse psychologique demeure également inchangée, à 81% pour les femmes et 87% pour les hommes dans les deux groupes.

54% de violence physique, 45% de violence économique et 18% de violence sexuelle. Dans 76% des situations, la violence est perpétrée par le conjoint, les facteurs déclencheurs étant principalement liés aux dynamiques de pouvoir : comportements autoritaires ou de contrôle du mari (32% des cas), problèmes de couple incluant infidélité et disputes (27%), et changements dans l'équilibre familial tels que la gestion du budget par la femme ou l'évolution professionnelle. Face à ces situations, les travailleurs sociaux ont mis en place diverses stratégies d'intervention, privilégiant l'information sur les ressources disponibles (32% des recommandations), l'orientation vers des services spécialisés (27%) et le soutien psychosocial (23%), témoignant d'une approche multidimensionnelle pour accompagner les victimes vers la sortie de la violence.

¹⁰ Les variables utilisées dans cette étude mesurent uniquement les violences reçues par les femmes et les violences perpétrées par les hommes. Ce choix résulte de contraintes pratiques - le caractère sensible des questions sur la violence et la complexité des méthodes de collecte - nous amenant à privilégier les situations les plus prévalentes, en cohérence avec les cadres théoriques établis et la réalité statistique malgache. Cette approche ne permet donc pas d'appréhender la bidirectionnalité potentielle des violences et occulte les violences dont les hommes peuvent être victimes.

4.5. Persistance des changements et potentiels effets à long terme

Une question cruciale pour les interventions légères comme notre vidéo de 15 minutes est leur capacité à produire des changements durables. Notre étude, mesurant les effets 5 à 12 mois après l'exposition à la vidéo, offre des perspectives contrastées sur cette question.

Acceptabilité de la violence conjugale. Notre intervention n'a pas produit de changements statistiquement significatifs dans les attitudes envers la justification de la violence conjugale ([Tableau 8 en annexe](#)). L'indice global de justification de la violence reste stable, passant de 10% à 9% chez les femmes (-5%) et se maintenant à 7% chez les hommes (-2%). Cependant, certaines évolutions méritent d'être soulignées, bien qu'elles ne soient pas statistiquement significatives. Chez les femmes, on observe des diminutions notables de la justification de la violence dans des contextes spécifiques : en cas de menace de divorce (de 8% à 7%, soit -14%), de perte d'emploi (de 1% à 0.6%, soit -39%), ou de consommation d'alcool (de 1% à 0.57%, soit -43%). Chez les hommes, la justification de la violence en cas de perte d'emploi devient inexistante (de 1% à 0%, soit -90%), et l'acceptation du droit conjugal à imposer un rapport sexuel diminue substantiellement (de 5% à 3%, soit -46%). Paradoxalement, certains indicateurs montrent des évolutions défavorables (mais de manière non significative) : la perception de la violence comme normale au sein d'un couple augmente chez les hommes (de 41% à 46%, +13%), et la justification en cas de dispute impolie progresse également (de 8% à 12%, +44%).

L'absence d'effet significatif sur les attitudes fondamentales justifiant la violence, plusieurs mois après l'intervention, met en lumière les limites d'une approche ponctuelle pour transformer les systèmes de croyances profondément ancrés, malgré leur relative efficacité pour modifier certaines connaissances et comportements à moyen terme.

Durabilité des effets dans le temps. Notre évaluation, menée entre 5 et 12 mois après l'exposition à la vidéo, permet également de regarder la persistance des effets en fonction du délai écoulé depuis le visionnage. Une analyse d'hétérogénéité qui interagit le traitement avec la durée écoulée en mois depuis le visionnage révèle une relative stabilité des effets pour la majorité des indicateurs, puisque nous n'observons pas de différences significatives de l'impact selon ce délai écoulé. Certaines nuances méritent cependant d'être soulignées. Chez les femmes, on constate un processus d'assimilation temporelle des connaissances : celles ayant vu la vidéo plus récemment sont moins susceptibles de mentionner le signalement à la police mais plus enclines à privilégier le divorce, indiquant peut-être un temps nécessaire à l'intégration

des démarches officielles. Chez les hommes, la temporalité produit des effets différents : plus l'exposition est récente, moins ils mentionnent des approches informelles (discussions avec amis, résolution individuelle) et moins ils conseillent d'engager des démarches officielles en cas de témoin de violence. Un autre effet significatif est que les femmes exposées récemment rapportent davantage de cas de violences physiques répétées, de signalements personnels et de violences économiques (appropriation d'argent ou d'économies), suggérant une dilution progressive de la propension au signalement. Ces observations soulignent l'importance d'une sensibilisation continue pour maintenir et renforcer les effets positifs observés initialement. Au sein des focus groups, plusieurs participants ont mentionné qu'il serait plus pertinent selon eux de montrer la vidéo plusieurs fois : "Ce serait bien de la regarder plusieurs fois afin de mieux comprendre le message que la vidéo veut nous faire passer et pour que nous ne l'oubliions pas."

5. Discussion et conclusions

5.1 Principaux enseignements

Notre étude enrichit significativement la compréhension des mécanismes d'efficacité des interventions vidéo éducatives sur la violence conjugale dans les contextes de microfinance. L'analyse des résultats permet de dégager cinq enseignements principaux.

Premièrement, nous observons une asymétrie marquée dans la réception des messages selon le genre. La vidéo a amélioré la reconnaissance de la violence sexuelle chez les femmes (+13%) et celle de la violence économique chez les hommes (+24%), deux domaines où les connaissances initiales étaient faibles. En revanche, elle n'a pas eu d'impact sur l'identification de la violence physique ou psychologique, déjà bien reconnues avant l'intervention, ce qui reflète un effet plafond. Les analyses qualitatives montrent que les différences entre genres semblent liées à des perceptions culturelles : les hommes réagissent davantage aux messages sur les rôles économiques, tandis que les femmes sont plus sensibles aux violences sexuelles. Par ailleurs, les femmes ont significativement amélioré leur connaissance des canaux de signalement et leur propension à recommander des actions formelles, contrairement aux hommes qui n'ont pas significativement modifié leurs réflexes face à une situation de violence. Les entretiens qualitatifs révèlent que cette réticence masculine à recommander les voies formelles s'explique par plusieurs facteurs : la préférence pour une résolution familiale ou via des institutions locales perçues comme conciliatrices, la peur que le recours à la police constitue un point de non-retour pour le couple, et

paradoxalement, une prise de conscience de leur propre comportement violent qui les amène à privilégier un changement personnel plutôt qu'une intervention externe.

Deuxièmement, notre analyse révèle une complexité dans la mesure des comportements de signalement réels qui n'ont pas augmenté de manière significative, probablement en raison de faibles taux de base, de biais de sous-déclaration, et d'une période d'observation limitée. En revanche, les données administratives des animatrices sociales révèlent que les signalements de violence à l'institution de microfinance ont triplé pendant l'année de l'intervention, passant de 7 à 21 cas. Mais cette augmentation semble plutôt liée à la montée en compétences des animatrices sociales, mieux formées pour repérer les signes de violence et instaurer un climat de confiance.

Troisièmement, l'absence d'impact significatif sur les attitudes justifiant la violence, malgré les changements observés dans les connaissances et comportements, met en lumière les limites des interventions ponctuelles pour transformer les normes sociales profondément ancrées. La transformation durable des croyances fondamentales nécessite vraisemblablement des approches plus intensives et soutenues.

Enfin, notre approche d'intégration de la sensibilisation à la violence conjugale dans un contexte institutionnel existant de microfinance constitue un modèle prometteur. En s'appuyant sur les relations de confiance déjà établies et en formant adéquatement le personnel d'accompagnement, l'intervention démontre comment les programmes économiques peuvent efficacement intégrer des composantes de prévention de la violence, notamment physique, auprès de l'ensemble de leurs bénéficiaires à un coût réduit.

5.2 Limites de l'étude

Notre étude présente plusieurs limites conceptuelles, méthodologiques et contextuelles qui méritent d'être soulignées.

Premièrement, certains scénarios de la vidéo auraient pu être perçus comme culpabilisant les femmes, comme l'enchaînement violence émotionnelle féminine/violence physique masculine dans la première vignette, ou le refus sexuel de l'épouse précédant l'agression de l'enfant dans la troisième. Cependant, l'analyse qualitative révèle une réception différente de ces craintes initiales. L'agression sexuelle sur enfant est unanimement condamnée, l'homme considéré comme seul responsable, sans aucune culpabilisation de la femme observée. La première vignette, jugée "réaliste" par les participants, reflète une réalité sociologique documentée : les stéréotypes de genre malgaches qui rendent les hommes responsables des revenus du foyer et génèrent violence lorsqu'ils ne peuvent l'assumer. Le principal écueil identifié concerne

la tendance, particulièrement dans les focus groups masculins, à mettre à égalité violence physique et violence psychologique suite à cette première vignette. Si la vidéo n'a pas créé de nouvelles représentations culpabilisant les femmes – ces dernières préexistant comme en témoignent les justifications spontanées de la violence – elle a permis une égalisation problématique des types de violences. Cette représentation de violences subies par les hommes semble néanmoins nécessaire à l'acceptation du message par l'audience masculine, illustrant les défis de conception d'outils de sensibilisation dans des contextes où les normes de genre sont fortement ancrées.

Encadré 7. Difficultés liées à la mise à l'échelle

La conception de la vidéo sur la lutte contre les violences conjugales à Madagascar s'inscrivait dans un contexte social marqué par une forte stigmatisation des victimes, une réticence à aborder publiquement le sujet et un climat général de méfiance envers les institutions, en raison de pratiques de corruption répandues, imposant une grande vigilance sans pour autant garantir que le message ne puisse faire l'objet d'un rejet par une certaine partie de la population.

Pour garantir la pertinence du contenu, le processus de création s'est appuyé sur un travail étroit avec l'ONG malagasy, qui a partagé son expérience de terrain et les réalités vécues par ses bénéficiaires. Une psychologue clinicienne malgache, spécialisée dans les violences conjugales, a apporté son expertise afin de s'assurer que la vidéo reflète fidèlement les situations rencontrées et véhicule des messages adaptés. L'objectif premier était d'amener le public à prendre conscience que certains comportements, souvent banalisés, relèvent bien de violences. La réalisation technique a ensuite été confiée à des professionnels de l'audiovisuel malagasy avec l'appui d'une graphiste. Le résultat est une vidéo pilote, conçue par des acteurs de terrain, avec certains messages pouvant être ambigus.

Pour envisager une diffusion à plus grande échelle, plusieurs ajustements seraient donc nécessaires afin de renforcer l'impact du message, notamment les scènes de l'animation. Bien qu'inspirées d'histoires réelles proposées par les animatrices sociales, et écrites avec la volonté de rester ancrées dans la réalité pour que les spectateurs puissent s'identifier aux situations, il est indispensable de corriger d'éventuels messages ambigus afin d'éviter toute reproduction de stéréotypes, de déresponsabilisation des auteurs des violences et de culpabilisation des victimes, à l'aide d'une analyse plus large – sociologique et genrée – qui permettrait d'en enrichir le contenu. Trois messages clés doivent être systématiquement mis en avant :

1. Rien ne justifie la violence conjugale, qui n'est jamais acceptable.
2. Les victimes ne sont jamais seules.
3. Les victimes peuvent être résilientes et dépasser la souffrance.

Il est alors nécessaire de valoriser la co-création des messages clés de lutte contre les violences avec des personnes expertes sur le sujet et la diffusion de message de sensibilisation (par exemple experte sur les thématique genre, experte en communication/sensibilisation, sociologue, psychologue...) afin de croiser les regards et créer les messages les plus adaptés à la fois au contexte local et capables de questionner le rapport au genre, et aux violences, et les normes sociales retracés dans la vidéo."

Par ailleurs, la période intermédiaire (5-12 mois) entre l'intervention et la mesure des effets est potentiellement trop courte pour observer des transformations profondes des normes sociales, tout en étant suffisamment longue pour que certains effets immédiats s'estompent. Nos données qualitatives montrent que si les participants se souviennent des formes de violence physique et sexuelle, leur mémorisation des violences économiques et psychologiques et des procédures de signalement s'érode considérablement avec le temps. Par ailleurs, malgré nos méthodes innovantes de mesure (protocole HECASI, expériences de liste), les biais de désirabilité sociale dans l'évaluation de sujets aussi sensibles que la violence conjugale peuvent persister.

D'autre part, notre étude se limite géographiquement à Antsirabe et cible uniquement les bénéficiaires de microcrédits, une population qui diffère potentiellement de la population générale dans sa réceptivité aux messages institutionnels et son exposition aux structures formelles. Même au sein d'Antsirabe, les données qualitatives révèlent d'importantes différences entre les quartiers urbains et périurbains dans la réception de l'intervention, que notre analyse quantitative n'a pu explorer pleinement.

En outre, l'étude n'a mesuré que l'impact de la vidéo auprès des personnes qui l'ont vu et n'a donc pas pu rendre compte d'un potentiel effet d'essaimage du contenu de la vidéo raconté à d'autres personnes. Cet effet existe probablement, comme le montre le fait que 2 personnes sur les 15 sont venues déclarer des faits de violence auprès de Vahatra durant la période d'intervention après avoir entendu parler de la vidéo. Dans les entretiens qualitatifs, la majorité des participants ont ainsi déclaré avoir parlé de la vidéo à leur conjoint ou à des membres de leur famille : "j'en ai parlé avec mon petit frère, qui est à la fois étudiant et stagiaire. Nous avons échangé nos idées et discuté ensemble. Je ne savais pas qu'il enregistrait ce que je lui disais sur son téléphone... il l'enregistrait pour pouvoir l'écouter à nouveau et réfléchir à tout cela chez lui. Il semblait vraiment intéressé."

Enfin, des défis d'implémentation ont également affecté l'efficacité de l'intervention, comme les problèmes techniques dans certaines agences ("difficultés avec le son", "absence de télévision ou d'électricité") et les préoccupations de confidentialité lors des signalements. Par ailleurs, les faibles résultats observés concernant le recours à une autorité externe chez les hommes suggèrent l'importance de développer des institutions ou interlocuteurs qui pourraient être perçus comme plus neutres et auxquels ils auraient davantage de facilité à s'adresser en cas de violence, tels que des services de médiation de couple ou des structures comme Vahatra.

5.3 Recommandations sur les politiques publiques et les perspectives

Pour les décideurs politiques, ces résultats montrent qu'une intervention relativement peu coûteuse (12 700 € pour la production vidéo et la formation), intégrée dans une infrastructure institutionnelle existante, peut produire des impacts substantiels. Plutôt que de créer de nouveaux systèmes, les autorités gagneraient à s'appuyer sur les réseaux de confiance déjà établis pour diffuser des messages de sensibilisation et offrir des points d'entrée pour le signalement.

À la lumière des résultats obtenus et des retours d'expérience des animatrices sociales (AS) et des témoignages des enquêtes qualitatives, nous pouvons d'ores et déjà formuler plusieurs recommandations, soit pour renforcer l'impact des interventions contre la violence conjugale, soit dans une perspective de mise à l'échelle :

1. **Formation approfondie et continue des animatrices sociales** : Le succès d'une telle intervention repose entièrement sur la qualité de la relation d'aide des AS, véritables pivots du dispositif. Pour des raisons éthiques, nous avons choisi de ne pas inclure dans la randomisation de l'essai contrôlé les trois formations de trois jours destinés aux animatrices sociales. Toutes les AS ont bénéficié de ces formations et seule la composante vidéo a fait l'objet d'une randomisation. En effet, la vidéo sensibilise et encourage le signalement, mais c'est l'accueil, l'écoute et l'accompagnement par les AS qui transforment cette sensibilisation en action concrète. Les AS elles-mêmes confirment ce rôle central : "Il est impératif de poursuivre les formations pratiques et théoriques pour nous permettre de développer nos compétences en matière juridique et psychosociale." Notre intervention a révélé que malgré leur engagement, les AS expriment souvent des « blocages » lors de situations concrètes d'accompagnement, particulièrement face à la complexité émotionnelle des récits de violence.

Une formation continue incluant des jeux de rôle et des études de cas pratiques permettrait de renforcer leur aisance face à des situations complexes. D'après l'expérience de la psychologue chargée de ces formations, une formation adéquate doit mettre l'accent sur les approches centrées sur la survivante, les techniques d'entretien non directif, et la connaissance approfondie des procédures juridiques et des ressources disponibles.

2. **Soutien psychologique et supervision des intervenants** : Une découverte particulièrement frappante de notre étude concerne la situation personnelle des AS. Selon la psychologue chargée des formations et des entretiens psychologiques individuels, environ "90% des AS souffrent elles-mêmes de violence conjugale - psychologique, physique, économique". Cette réalité, loin d'être anecdotique, souligne d'autant plus l'urgence d'un accompagnement

psychologique régulier pour ces professionnelles en première ligne. Les sessions de décharge émotionnelle organisées pendant l'étude ont révélé une "charge émotionnelle pesante" et un sentiment "d'impuissance" chez de nombreuses AS. L'une d'elles témoigne : "Quand j'entends ces histoires, je revois ma propre histoire, et parfois je ne sais plus comment aider sans me perdre moi-même." La psychologue chargée de ces formations recommande la mise en place d'un système de supervision psychologique trimestriel (idéalement « 2 jours tous les deux mois au maximum »), s'inspirant du modèle développé par l'ONG malgache Koloaina qui propose « une supervision mensuelle par une psychologue externe ». Les AS ont clairement exprimé être « plus en confiance pour en parler quand c'est une personne extérieure » à l'institution. Cette supervision constituerait un espace protégé pour le « renforcement de capacités » collectif, complété par des « séances individuelles au besoin ». Cette recommandation est d'autant plus cruciale que notre étude révèle un phénomène de résilience paradoxale : selon la psychologue, pour certaines AS, l'accompagnement des victimes représente « une forme de résilience » mais aussi un « combat personnel », les formations les ayant « poussées à la réflexion sur ce qu'elles ne veulent plus » dans leur propre vie. Sans un soutien adéquat, ce processus personnel pourrait affecter leur capacité professionnelle d'accompagnement. Les expériences personnelles des AS, loin d'être un obstacle, peuvent constituer une force dans la relation d'aide lorsqu'elles sont correctement accompagnées. Comme l'a souligné une AS : « Je comprends vraiment ce qu'elles vivent, et cela me permet de les aider d'une façon que je n'aurais jamais pu faire sans mon expérience »

3. **Développement stratégique des partenariats institutionnels :** Face aux difficultés systémiques identifiées dans notre étude, le renforcement des partenariats institutionnels apparaît comme une priorité. Les AS ont rapporté des « difficultés d'approche avec le commissaire en chef » et des obstacles concrets (longues attentes, refus de rendez-vous, demandes de compensation) qui entravent le processus de signalement. Les AS soulignent qu'il est « essentiel de structurer et renforcer les relations avec les partenaires institutionnels, en particulier avec la Police des Moeurs et de la Protection des Mineurs (PMPM) et le tribunal, par la mise en place de référents dédiés et la formalisation de protocoles d'intervention ». Les entretiens qualitatifs auprès des bénéficiaires ont confirmé ces difficultés : "ils jugent les gens en fonction de leur apparence, et il y a des gens qu'ils accueillent convenablement et d'autres non. Il y a eu un moment où je me suis plainte à propos de ma situation familiale, mais ils ne m'ont pas écoutée."

Cette approche partenariale est cruciale face au problème récurrent du manque de structures d'accueil et de soutien, particulièrement en zones rurales. La coopération avec les chefs Fokontany et les communes est également recommandée pour étendre la portée de la sensibilisation au-delà des bénéficiaires du microcrédit. L'analyse des focus groups révèle que les Fokontany sont souvent le premier recours des victimes, comme l'explique un participant : "Peu importe le problème, il est important de se rendre au Fokontany car c'est l'institution la plus proche de la communauté." Il convient toutefois d'aborder l'intervention des chefs Fokontany avec une réserve critique, dans la mesure où ces autorités locales tendent fréquemment à privilégier la médiation conjugale au détriment d'une reconnaissance adéquate de la gravité des violences perpétrées. Leur appréciation des situations se trouve souvent influencée par leurs représentations personnelles et normes sociales intérieurisées concernant les violences conjugales, ce qui peut compromettre l'objectivité de leur jugement et l'efficacité de leur accompagnement des victimes. Plusieurs bénéficiaires du micro-crédit ont aussi insisté sur les pratiques de corruption au sein des Fokontany : "Si tu vas au Fokontany par exemple, il suffit de lui donner un peu d'argent et tout est résolu, même ce qui s'est passé était mauvais."

Considérant la dimension genrée de la violence conjugale, nous recommandons, à l'instar de l'organisation Koloaïna, d'intégrer « un homme AS pour parler aux auteurs » de violence. Cette approche permettrait d'engager plus efficacement les auteurs masculins dans une dynamique de changement, tout en préservant les AS féminines de situations potentiellement confrontantes ou dangereuses. Les focus groups ont également mis en évidence la nécessité d'intervenir auprès des hommes victimes de violence, souvent négligés dans les dispositifs actuels. La « cartographie des psychologues disponibles sur Antsirabe » révèle un manque criant de professionnels spécialisés dans la thématique des violences conjugales. Un investissement dans la formation de psychologues locaux ou le recrutement de spécialistes constituerait un atout considérable pour renforcer l'accompagnement des victimes et des AS.

4. **Amélioration et adaptation du matériel de sensibilisation** : L'efficacité de la vidéo pourrait être renforcée par plusieurs ajustements tenant compte des différences observées entre contextes urbains et ruraux. Les AS suggèrent de « créer des séquences vidéo sous forme de courts métrages » abordant différents thèmes spécifiques (démarches à suivre, types de violence, etc.). Cette approche modulaire permettrait une sensibilisation plus ciblée et adaptable selon les besoins.

Un constat important de la psychologue concerne la dynamique temporelle des signalements : la plupart des femmes qui se manifestent suite à la vidéo sont des "survivantes" plutôt que des "victimes actives". Ce sont principalement des femmes qui parlent de violences passées, qui se reconnaissent dans la vidéo car elles ont déjà vécu ces situations. Cette distinction est cruciale : les femmes actuellement prises dans le cycle de la violence (particulièrement dans les phases de tension croissante ou de "lune de miel"¹¹) peinent à identifier leur propre situation comme relevant de la violence conjugale ou sont enfermés dans des mécanismes de déni, de culpabilisation et d'espoir que la situation s'améliorera. Pour atteindre efficacement les femmes en situation active de violence, le matériel de sensibilisation pourrait être enrichi avec un contenu explicite sur le cycle de la violence conjugale, différenciant clairement les positions de "victime" et de "survivante". Cette approche permettrait aux femmes de mieux identifier leur propre situation. Ce travail de sensibilisation approfondie s'inscrit dans un nécessaire "changement des mentalités" à plus large échelle.

Des outils complémentaires comme des « brochures et des flyers après les projections » aideraient à renforcer les messages clés et à prolonger leur impact au-delà de la projection. Notre analyse révèle des différences significatives dans la réceptivité entre hommes et femmes. Les futures interventions devraient adapter leur contenu et leur format pour tenir compte de ces différences.

Les problèmes logistiques rapportés dans les agences ne disposant pas de télévision (Talata, Vatofotsy, Andranomanelatra) ou d'électricité (Manandona) ont considérablement affecté l'expérience de visionnage. Comme le note un responsable : « Il convient de mentionner que nous avons acheté un vidéoprojecteur mais celui-ci n'a pas fonctionné car nous ne savions pas comment l'utiliser correctement ». L'amélioration de l'équipement technique et la formation à son utilisation sont donc des priorités.

Les focus groups des participants ont clairement indiqué une préférence pour les visionnages collectifs suivis de discussions : "Il est préférable de regarder la

¹¹ La violence conjugale se manifeste généralement sous forme de cycles. Classiquement, le cycle de violence se déroule en quatre phases et de manière répétitive. Une **phase de tension** : la tension s'installe progressivement dans le couple, marquée par l'irritabilité de l'homme, ses silences hostiles, et son agressivité latente. Il rend sa compagne responsable de ses frustrations, invoquant des problèmes extérieurs comme prétexte. A cette étape, les victimes ne sont pas encore capables de comprendre ce qui se passe et les stratégies utilisées consistent à éviter les dégâts, à minimiser les choses et faire baisser la tension. Une **phase d'agression** : l'agresseur semble perdre le contrôle et passe à l'acte : cris, insultes, menaces, puis violences physiques de plus en plus graves. La victime, terrorisée, cherche à fuir ou se protéger sans riposter, consciente que toute réponse agraverait les violences. Une fois passée, l'agression laisse place à de l'anxiété, de la tristesse, et à un sentiment d'humiliation et d'impuissance. Une **phase d'excuses** : remords de l'agresseur qui cherche à excuser son comportement en se déresponsabilisant, blâmant sa compagne ou des facteurs extérieurs (stress, alcool, fatigue). Répit amoureux et de réconciliation, où l'agresseur cherche à se faire pardonner et à minimiser son comportement. Cette phase se caractérise par une période d'accalmie. Une **phase de "lune de miel"** : l'agresseur devient attentionné, tendre, et promet de changer, souvent par peur de perdre sa compagne. Cette attitude suscite chez la femme l'espérance d'une amélioration, ce qui peut la pousser à pardonner ou à retirer une plainte. Ce moment d'accalmie marque en réalité le redémarrage du cycle de violence. Au fur et à mesure, la période de rémission diminue et le seuil de tolérance de la femme augmente. La violence devient normale ; elle est banalisée (Formation de la psychologue, mai 2022, Both et al., 2019).

vidéo ensemble car lorsque l'on est seul, il n'y a pas vraiment d'échanges d'opinions et c'est un peu comme regarder un film." Plusieurs participants ont également exprimé le souhait de visionner la vidéo en couple : "J'aimerai dans l'avenir visionner des vidéos avec mon conjoint." Compte tenu de la nature sensible du contenu abordé, il apparaît essentiel d'accompagner ces visionnages par la présence immédiate d'un professionnel qualifié (psychologues ou AS formées). Cette supervision permettrait de prévenir d'éventuels impacts négatifs et d'ouvrir un espace de dialogue critique sur les mécanismes observés de justification de la violence de la part des hommes, ainsi que sur les tendances à l'excuser du côté des femmes.

5. **Pérennisation et extension du projet :** La pérennisation de l'intervention est vivement souhaitée par les AS, qui se disent "tout à fait disposées à poursuivre ce projet, en particulier en ce qui concerne la diffusion de la vidéo". L'agence Vahatra ayant déjà décidé de continuer la diffusion, il est essentiel d'intégrer pleinement cette activité dans le processus standard d'octroi de prêts, en prévoyant les ressources nécessaires à long terme. L'extension du projet à d'autres institutions de microfinance, voire à d'autres types d'organisations travaillant avec des populations vulnérables, constituerait une évolution naturelle. Le tarif d'un psychologue spécialisé à Madagascar (environ "1000 euros par mois" à Antananarivo) constitue un investissement substantiel mais nécessaire pour assurer la qualité et la durabilité de l'accompagnement. Des modèles de financement innovants pourraient être explorés, comme le partage des coûts entre plusieurs institutions ou le développement d'un pool de psychologues formés spécifiquement sur cette thématique.

Le maintien et le renforcement du fonds d'urgence pour les victimes, tout en préservant sa confidentialité comme le préconisent les AS, demeurent essentiels pour apporter un soutien immédiat. Comme l'indique le rapport d'accompagnement : « Il est préférable de ne pas tenir les partenaires informés concernant l'existence des fonds d'urgence. C'est l'AS qui évalue si une personne a réellement besoin de recourir à ces fonds, et c'est à ce moment précis que nous procédon à leur utilisation ». L'expérience acquise durant l'intervention a mis en lumière la nécessité d'établir des procédures rigoureuses pour l'allocation des aides financières d'urgence. Les AS ont naturellement créé un "comité d'évaluation" composé de plusieurs AS pour examiner collectivement les cas signalés, particulièrement lorsqu'un soutien financier est envisagé. Cette approche présente plusieurs avantages majeurs. Premièrement, elle répartit la charge décisionnelle et la responsabilité entre plusieurs AS, réduisant ainsi la pression psychologique sur une seule AS face à des décisions complexes. Deuxièmement, la délibération collective permet de croiser les perspectives et

d'enrichir l'analyse des situations, notamment dans les cas ambigus où les intentions de la victime semblent contradictoires (par exemple, une femme qui déclare vouloir quitter son conjoint violent tout en poursuivant un projet de grossesse avec lui). Ces situations, loin d'être exceptionnelles, reflètent la complexité psychologique des dynamiques de violence conjugale et nécessitent une évaluation nuancée que le comité est mieux à même de fournir. Troisièmement, cette structure formalisée contribue à prévenir les comportements opportunistes, notamment lorsque des individus peuvent extrapoler des cas de violence ou ne veulent pas vraiment sortir de leur situation pour obtenir une aide financière supplémentaire (cas qui restent tout de même très rares).

En conclusion, la combinaison d'une sensibilisation par vidéo et d'un accompagnement par des animatrices sociales formées représente une approche prometteuse et économiquement viable pour lutter contre la violence conjugale à Madagascar. Son intégration dans les structures existantes de microfinance offre un modèle efficient que les décideurs politiques devraient soutenir et étendre. Pour maximiser l'impact de cette intervention, une stratégie à deux niveaux s'impose : des interventions légères pour améliorer rapidement les connaissances et initier des changements comportementaux, complétées par des programmes plus intensifs ciblant les normes sociales pour consolider ces changements à long terme. Cette approche doit accorder une attention particulière au bien-être des intervenants de première ligne, à la formalisation des partenariats institutionnels, à l'adaptation des outils de sensibilisation aux réalités contextuelles, et à l'établissement d'un financement pérenne. En s'appuyant sur les réseaux de confiance déjà établis et en investissant dans le renforcement des capacités locales, cette intervention a le potentiel de transformer durablement la réponse aux violences conjugales à Madagascar, offrant un modèle applicable à d'autres contextes similaires dans la région.

Bibliographie

- Alsina, E., Browne, J. L., Gielkens, D., Noorman, M. A. J., & de Wit, J. B. F. (2024).** Interventions to Prevent Intimate Partner Violence: A Systematic Review and Meta-Analysis. *Violence Against Women*, 30(3-4), 953-980.
- Banerjee, A., La Ferrara, E., and Orozco, V. (2019).** Entertainment, Education, and Attitudes toward Domestic Violence. *AEA Papers and Proceedings*, volume 109, pages 133–137.
- Bernard, T., Dercon, S., Orkin, K., Taffesse, A., et al. (2026).** The future in mind: Aspirations and forward-looking behaviour in rural Ethiopia, *Conditionally accepted, Quarterly Journal of Economics*.
- Both L., Favaretto T. and Freitas L. (2019).** Cycle of violence in women victims of domestic violence: Qualitative analysis of OPD 2 interview, *Brain and Behavior*, 9 (11), p. e01430.
- Bursztyn, L., Gonzalez, A. L., and Yanagizawa-Drott, D. (2020).** Misperceived social norms: Women working outside the home in Saudi Arabia. *American Economic Review*, 110(10):2997–3029.
- Cripps, A., Ramananjanahary, O., Ranorovo-Iolona, M. L., and Souffrin, E. (2022).** Appui à l'intégration du genre au projet "d'empowerment" des femmes accompagnées par ATIA en Inde et à Madagascar. Technical report.
- Dione, M., Heckert, J., Hidrobo, M., Le Port, A., Peterman, A., and Seye, M. (2025).** C'est la viel: Mixed impacts of an edutainment television series in West Africa. *International Food Policy Res Inst.*
- Ferrara, E. L., Chong, A., and Duryea, S. (2012).** Soap Operas and Fertility: Evidence from Brazil. *American Economic Journal: Applied Economics*, 4(4):1–31.
- Glennerster, R., Murray, J., and Pouliquen, V. (2021).** The Media or the Message? Experimental Evidence on Mass Media and Modern Contraception Uptake in Burkina Faso. *CSAE Working Paper*.
- Institut National de la Statistique (INSTAT) and ICF (2022).** Enquête démographique et de santé à Madagascar (EDSMD-V) 2021. Antananarivo, Madagascar et Rockville, Maryland, USA: INSTAT, ICF. Available at <https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR376/FR376.pdf>.
- Jensen, R. and Oster, E. (2009).** The power of TV: Cable television and women's status in India. *The Quarterly Journal of Economics*, 124(3):1057–1094.
- Jewkes, R., Willan, S., Heise, L., Washington, L., Shai, N., Kerr-Wilson, A., Gibbs, A., Stern, E., and Christofides, N. (2021).** Elements of the design and implementation of interventions to prevent violence against

women and girls associated with success: Reflections from what works to prevent violence against women and girls? *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(22):12129.

Organisation Mondiale de la Santé (2003). Priorité aux femmes : principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes.

Organisation Mondiale de la Santé (2016). *Ethical and Safety Recommendations for Intervention Research on Violence against Women: Building on Lessons from the WHO Publication Putting Women First: Ethical and Safety Recommendations for Research on Domestic Violence against Women*. Geneva: WHO.

Peterman, A. (2025). Entertainment to prevent violence against women and children. *The World Bank Research Observer*, 1kaf002

Annexe : Résultats détaillés des estimations

Tab 1. Identification des formes de violences

	Femmes			Hommes		
	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %
Violences physiques	91%	87%	-4%	91%	88%	-3%
Violences psychologiques	72%	76%	6%*	79%	78%	-1%
Violences économiques	45%	46%	2%	34%	42%	24%**
Violences sexuelles	28%	32%	13%*	31%	35%	14%

Notes: * indique p<0.1 (statistiquement significatif) Nombre d'observations: Femmes = 1752, Hommes = 662 Les données proviennent des réponses à la question ouverte "Selon vous, quelles formes de violence peuvent survenir dans un couple?"

Tab 2. Connaissance des procédures adéquates

	Femmes			Hommes		
	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %
Connaît au moins une des recours possibles	49%	57%	17%***	50%	49%	-1%
Rapport/Police/BPFMFI	34%	40%	16%**	37%	33%	-11%
Chef Fokontany	28%	34%	22%***	36%	36%	-2%
IMF	3%	7%	130%***	3%	4%	33%
Docteur	2%	2%	24%	2%	1%	-40%

Notes: * indique p<0.1, ** indique p<0.05, *** indique p<0.01 (statistiquement significatif)

Nombre d'observations: Femmes = 1752, Hommes = 662

Les données proviennent des réponses à une vignette présentant un scénario de violence conjugale: "Imaginez une femme nommée Mihaja qui est l'une de vos voisines. Vous avez remarqué que son mari est souvent en colère. Parfois, il lui fait des remarques désobligeantes en public. Vous l'avez même vu lui lancer des objets une fois. Un jour, elle avait des marques sur les bras. Vous pensez qu'elle est maltraitée par son mari. Savez-vous ce que Mihaja peut faire pour sortir de cette situation?"

Tab 3. Réactions de signalement en tant que témoin de violences domestiques

	Femmes			Hommes		
	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %
Accompagner/Signaler à la Police	31%	37%	18%*	31%	33%	7%
Accompagner/Signaler au chef de quartier	29%	30%	3%	32%	36%	12%
Parler à la Famille/Amis	24%	20%	-17%***	23%	21%	-8%
Accompagner/Signaler à la MFI	6%	7%	19%	4%	5%	34%
Accompagner/Conseiller un Médecin	5%	6%	25%	2%	3%	38%
Autre	9%	8%	-12%	7%	4%	-40%

Notes: * indique $p<0.1$, ** indique $p<0.05$, *** indique $p<0.01$ (statistiquement significatif)

Nombre d'observations: Femmes = 1752, Hommes = 662

Les données proviennent des réponses à la question: "En tant que témoin de la violence que subit Mihaja, que feriez-vous ?" Autre regroupe : Ne rien dire, ne rien faire, ne sait pas, conseiller la séparation.

Tab 4. Types de violence considérés comme devant être signalés

	Femmes			Hommes		
	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %
Gifles répétées	90%	93%	3% **	93%	95%	2%
Rapports sexuels forcés répétés	84%	85%	1%	87%	89%	3%
Insultes répétées	82%	86%	5% ***	89%	89%	0%
Extorsions d'argent répétées	81%	85%	5% ***	84%	83%	-1%
Rapport sexuel forcé isolé	66%	72%	8% ***	70%	78%	11%*
Extorsion d'argent isolée	55%	61%	10% **	55%	56%	2%
Insulte isolée	50%	56%	13% ***	55%	59%	7%
Gifle isolée	43%	46%	8% *	51%	50%	-2%

Notes: * indique $p<0.1$, ** indique $p<0.05$, *** indique $p<0.01$ (statistiquement significatif)

Nombre d'observations: Femmes = 1752, Hommes = 662

Les données présentent les attitudes des répondants concernant le type de violence qu'une personne devrait signaler aux autorités.

Tab 5. Signalement effectif de violences conjugales au cours des 12 derniers mois

	Femmes			Hommes		
	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Diffé- rence en %	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %
A signalé auprès d'une instance officielle une violence conjugale (subie personnellement ou non)	8%	7%	-14%	6%	9%	47%
A signalé auprès d'une instance officielle une violence conjugale subie personnellement	5%	6%	12%	1%	1%	9%

Notes: * indique $p < 0.1$, ** indique $p < 0.05$, *** indique $p < 0.01$ (statistiquement significatif)

Nombre d'observations: Femmes = 1752, Hommes = 662

Les données présentent le signalement réel de violences conjugales et non conjugales, à l'aide de la méthode indirecte HECASI

Tab 6. Prévalence des expériences de violences auto-déclarée dans le cadre de l'enquête

	Femmes			Hommes		
	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %
Violences économiques (questions directes)						
Partenaire exige des comptes sur l'argent	57%	54%	-5%	63%	59%	-6%
Partenaire s'approprie les biens	27%	29%	7%	12%	16%	34%
Partenaire refuse le soutien financier	25%	22%	-13%	18%	19%	8%
Partenaire prend l'argent ou l'épargne sans permission	28%	25%	-10%	27%	25%	-9%
Partenaire force à des obligations financières	15%	15%	1%	7%	6%	-11%
Violences émotionnelles (questions indirectes)						
Violences émotionnelles (Méthode 1)	53%	53%	0%	36%	38%	5%
Violences émotionnelles (Méthode 2)	0.453	0.465	2%	0.018	0.001	-95%
Violences physiques						
Violences physiques (Méthode 1)	30%	28%	-4%	16%	10%	-36%**
Violences physiques (Méthode 2)	0.366	0.208	-43%*	1.59	1.67	5%
Violences non conjugales (questions indirectes)						
A déjà subi une agression non sexuelle et non conjugale (1 fois)	82%	84%	2%	77%	74%	-4%
A déjà subi des agressions non sexuelles et non conjugales (répétées)	13%	12%	-7%	19%	20%	6%

Notes : $p < 0.1$ (), $p < 0.05$ (), $p < 0.01$ (), significatif au seuil indiqué.

Nombre d'observations : Femmes = 1 752, Hommes = 662.

Les données correspondent à des indicateurs binaires de violences déclarées par les répondants dans le cadre de l'enquête.

Les questions directes renvoient à des items posés explicitement.

Les questions indirectes – méthode 1 utilisent la méthode HECASI (auto-administration confidentielle sur tablette).

Les questions indirectes – méthode 2 s'appuient sur une expérience de liste (List experiment) permettant une déclaration anonymisée.

Tab 7. État psychologique mesuré par auto-évaluation

	Femmes			Hommes		
	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %
Estime de soi (indice)	67%	69%	3%	70%	68%	-3%
Détresse Psychologique (Indice SQR)	81%	81%	0%	87%	87%	0%

Notes: * indique $p<0.1$, ** indique $p<0.05$, *** indique $p<0.01$ (statistiquement significatif)

Nombre d'observations: Femmes = 1752, Hommes = 662

Les données présentent deux indices standardisés relatifs à la santé mentale.

L'indice d'estime de soi est construit à partir de 8 items du questionnaire de Dhar et al. (2022) ; des valeurs plus élevées indiquent une plus grande estime de soi.

L'indice SQR repose sur 20 items du Self-Reporting Questionnaire (SQR) de l'OMS, et mesure la détresse psychologique (anxiété, dépression, troubles somatoformes) dans des contextes où le diagnostic clinique n'est pas disponible. ; ici, des valeurs plus élevées traduisent un niveau plus élevé de détresse.

Tab 8. Acceptabilité déclarée de la violence conjugale selon les situations

	Femmes			Hommes		
	Moyenne Sans vidéo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %	Moyenne Sans vi- deo	Moyenne Avec vidéo	Différence en %
Normalisation de la violence au sein d'un couple						
La violence dans un couple perçue comme normale	45%	44%	-2%	41%	46%	13%
Droit conjugal à imposer un rapport sexuel	8%	8%	-2%	5%	3%	-45%
Circumstances perçues comme justifiant la violence conjugale						
Négligence des enfants	42%	42%	1%	21%	21%	2%
Dispute impolie	23%	23%	-1%	8%	12%	44%
Désobéissance	15%	15%	3%	6%	7%	15%
Frapper pour discipliner	15%	15%	3%	6%	6%	2%
Menace de divorce	8%	7%	-13%	3%	3%	-5%
Perte d'emploi	1%	1%	-25%	1%	0%	-90%*
Consommation d'alcool	1%	1%	-44%	1%	1%	-12%
Indice de justification de la violence	10%	9%	-5%	7%	7%	-2%

Notes: * indique $p<0.1$, ** indique $p<0.05$, *** indique $p<0.01$ (statistiquement significatif)

Nombre d'observations: Femmes = 1752, Hommes = 662

Les données présentent les attitudes des répondants concernant la justification de la violence conjugale dans différents scénarios (ex. : négligence des enfants, désobéissance, consommation d'alcool). L'indice de justification de la violence est une moyenne standardisée des réponses, où des valeurs plus élevées indiquent une tolérance plus forte à la violence conjugale.

Les Éditions Agence française de développement (AFD) publient des travaux d'évaluation et de recherche sur le développement durable. Réalisées avec de nombreux partenaires du Nord et du Sud, ces études contribuent à l'analyse des défis auxquels la planète est confrontée, afin de mieux comprendre, prévoir et agir, en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Avec un catalogue de plus de 1 000 titres, et 80 nouvelles œuvres publiées en moyenne chaque année, les Éditions Agence française de développement favorisent la diffusion des savoirs et des expertises, à travers leurs collections propres et des partenariats phares. Retrouvez-les toutes en libre accès sur editions.afd.fr

Pour un monde en commun.

Directeur de publication Rémy Rioux

Directeur de la rédaction Thomas Mélonio

Dépôt légal 4e trimestre 2025

ISSN 2492 - 2846

Crédits et autorisations

License Creative Commons

Attribution - Pas de commercialisation - Pas de modification

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils

Conception et réalisation AFD

Imprimé par le service regraphie de l'AFD

Pour consulter les autres publications :

<https://www.afd.fr/fr/ressources-accueil>